Le Bilan de la Province

DE

1867 a 1897

PRÉPARÉ PAR

L'honorable Jos. Shehyn

MINISTRE ET ANCIEN TRESORIER

(Discours prononcé à la Législature le 15 décembre 1897.)

Monsieur l'Orateur,

J'ai suivi bien attentivement la critique de l'hon. Ex-Trésorier sur le discours budgétaire que vient de prononcer l'hon. premier ministre, discours basé sur une comptabilité officielle et qui présente clairement la vraie situation financière de la province au 30 juin 1897. Cet exposé rédigé dans des termes modérés mais clairs et précis, et dans un style qui ne saurait blesser les susceptibilités de nos adversaires, expose la situation financière telle qu'elle était véritablement à notre arrivée au pouvoir.

La critique de l'hon. Ex-trésorier ne laisse rien à désirer au point de vue de la forme et de la modération de ses expressions, je l'en félicite. L'hon. monsieur parle avec facilité et sait exposer son sujet avec tous les agréments que lui fournissent les ressources de l'art oratoire.

D'ailleurs, son expérience professionnelle lui donne un grand avantage, celui de savoir présenter sa cause sous le jour qui lui est le plus favorable et de laisser dans l'ombre ce qui peut lui nuire. Je vois aussi qu'il possède le grand talent de détourner l'attention de la Chambre de la vraie question pour la reporter sur un terrain, autre que celui dont il s'agit.

L'hon. Ex trésorier s'est appuyé sur deux points principaux : attaquer les opérations de ses prédécesseurs et atténuer, dans la mesure du possible, l'incurie de son administration financière.

Avant de passer en revue l'administration de ces honorables messieurs, je me permettrai de vous soumettre quelques chiffres qui, j'en suis sûr, ne seront pas sans intérêt. J'ai préparé un résumé des

opérations financières de la province depuis 1867 à 1897, indiquant pour quelles fins notre dette a été contractée.

OPÉRATIONS FINANCIERES DE LA PROVINCE

DE 1867 à 1897

Voici ce résumé qui est d'une comptabilité exacte :

			Surplus	Déficit
Recettes ordinaires		$85,068,579 77		
Dépenses ordinaires		88,450,244 70		
				$3,381,664 93
Recettes spéciales		$50,121,440 12		
Dépenses spéciales		46,491,603 62		
			$3,629,836 50	
Produit net des emprunts temporaires		$16,573.333 33		
Montant remboursé		15,873,333 33		
Balance		$700,000 00		
Cr.				
Argent en banque	$1,391,428 65			
Moins mandats non soldés au 30 juin 1897	443,257 08			
		$948,171 57		$248,171 57
			$3,629,836 50	$3,629,836 50

RECETTES ET DÉBOURSES

DE 1867 A 1897

TABLEAU indiquant les recettes de toutes sources et les déboursés de toute nature, depuis 1867 jusqu'au 30 juin 1897.
Recettes spéciales :

Fonds d'emprunt municipal	1,116,993 28
Ventes de propriétés et assurances meubles incendiés	389,326 33
Vente de matériaux de chemins de fer et remboursement en rapport avec la vente du Q. M. O. & O	436,088 96
Reporté	$ 1,942408 57

Montant rapporté......	$ 1,942,408 57	
Fonds consolidé de chemins de fer.....	118,215 00	
		2,060,623 57
Diverses recettes spéciales......	96,886 36	
Remboursements sur dépenses spéciales...	5,870 38	
Remboursements de prêts...............	161,246 29	
Puissance du Canada : avance sur comptes en dispute.....................	625,000 00	
Fonds en fidéicommis...........	591,655 84	
Dépôts de garantie de chemins de fer.	2,508,190 45	
		3,988,849 32
Emprunts temporaires............	16,573,333 33	
Dépôt de garantie du Québec Central en 1882..	606,849 20	
Emprunts consolidés........................	43,194,848 45	
Remboursement sur le rachat de l'emprunt de 1876..................	736 10	
Emprunt du Palais de Justice à Québec...	200,000 00	
Reçu a/c sur la vente du Q. M. O.& O.	600,000 00	
		61,175,767 08
Taxe sur les subsides aux chemins de fer...		76,382 68
		67,301,622 65

DÉPENSES SPÉCIALES

Déficit entre les dépenses et les recettes ordinaires de 1867 à 1897...	$ 3,381,664 93	
Payé pour chemins de fer...............	25,791,218 75	
Coût des départements et du nouvel hôtel du Parlement.......................	1,593,695 91	
Coût du Palais de Justice à Québec..	888,501 08	
Travaux publics et dépenses spéciales...	2,959,449 79	
		$34,614,530 46
Remboursement d'emprunts temporaires......................................	15,873,333 33	
Remboursement dépôt de garantie du Québec Central de 1882 à 1886.	606,849 20	
Remboursements de fonds en fidéicommis.....................	304,616 37	
Puissance du Canada: crédité au fonds municipal..............................	225,383 60	
Remboursement dépôt de garantie des chemins de fer.....................	2,166,326 68	
Fonds consolidé des chemins de fer.	118,215 00	
Prêts à divers..............................	337,704 18	
Reporté.........	19,632,428 36	

Montant rapporté......		19,632,428 36	
Remboursement sur la taxe imposée sur subventions aux chemins de fer....................................		41,047 73	
Dépense relativement à la vente du Château Ramzay........................		5,742 41	
Fonds, Cour de Justice à Aylmer....		9,039 24	
Achat de propriété sur Grande-Allée.		30,000 00	
Ecole normale Jacques-Cartier........		138,348 02	
Palais de Justice à Québec...............		200,000 00	
Placement spécial partie de vente du Q. M. O. & O..................................		600,000 00	
Rachat de dette consolidée...............		10,982,314 86	
Compte en suspens de l'hon. T. McGreevy..		100.000 00	
		$31,738.920 62	
Balance en banque...	$1,391,428 65		
Moins mandats non soldés au 30 juin 1897..................	443,257 08		
		948,171 57	
			32,687,092 19
			$67,301,622 65

On voit par l'état ci-dessus que le montant total payé jusqu'au 30 juin 1897, pour la construction des chemins de fer est de...............	$25,791,218 75
Si vous ajoutez à ce montant la balance des subventions accordées jusqu'au 30 juin 1897, mais non encore gagnées, soit................	1,121,967 08
	26,913,185 83
En outre de ce qui a été payé pour les chemins de fer, il y a les déficits entre les dépenses et les recettes ordinaires...	3,381,664 93
Coût des départements et du nouvel Hôtel du Parlement..	1,593,695 91
Coût du Palais de Justice à Québec........................	888,501 08
Travaux publics et dépenses extraordinaires..........	2,959,449 79
Ces sommes réunies forment un total de...............	$35,736,497 54

Les chiffres ci-dessus indiquent pour quelle fin la dette a été créée. Ainsi sur un montant total de $35,736,497.54 le montant dépensé pour subventions aux chemins de fer y compris celles non encore gagnées est de $26,921,541.05. Sur ce montant le gouvernement Mercier a accordé pendant son administratian une somme de $7,298,567.88. Mais si l'on tient compte des $2,018,769.22 de subventions périmées et d'autres qui seraient devenues caduques, mais que nos prédéces-

seurs ont fait revivre par une loi en 1895, soit $509,850.49, ces différentes sommes forment un total de $2,528,619.38 à réduire sur ces $7,298,567.88, laissant une balance de $4,769,948.17 dont le gouvernement Mercier est responsable.

Par l'état ci-dessus, il est facile de constater que notre dette a été, presque entièrement, contractée pour la construction de chemins de fer. On peut bien discuter la sagesse de cette politique, mais qu'on veuille bien se le rappeler, c'est qu'elle est d'invention conservatrice : ce sont les gouvernements d'Ottawa et de Québec qui ont inauguré le système de subsides en terres et en argent aux compagnies de chemins de fer, ce sont eux qui ont imaginé de convertir les subsides en terres en subsides en argent.

La dette et les emprunts sont la conséquence nécessaire de la politique de chemins de fer adoptée en 1874 par M. De Boucherville et continuée nécessairement par tous ses successeurs.

Dans cette énorme somme de dépenses pour les chemins de fer, le Gouvernement Mercier a sa part de responsabilité mais pour une bien faible partie ; responsabilité qui découle naturellement d'une politique adoptée antérieurement à son arrivée au pouvoir.

Les travaux commencés pouvaient-ils être arrêtés ? Poser la question c'est la résoudre.

J'avoue, pour ma part, que nous n'avons peut-être pas suivi le système le plus rationnel. Je crois qu'au lieu de subventions en argent, il eut été préférable, à l'exemple d'Ontario, d'accorder à ces entreprises des annuités ou une garantie d'intérêt pour un nombre d'années déterminé ne dépassant pas 20 ans.

Une fois ces annuités soldées, la Province n'aurait pas eu sur les épaules la dette créée par les subventions qui ont été accordées.

Ainsi, au lieu d'une dette de $26,921,541.05 sur laquelle nous sommes obligés de payer un service perpétuel d'intérêt, nous n'aurions eu à servir sous forme d'annuités pendant 20 ans qu'un montant en moyenne équivalent au service d'intérêt que nous avons à payer.

Quoiqu'il en soit, tout le monde admettra que dans un pays comme le nôtre, avec d'immenses régions à coloniser, cette politique seule pouvait développer les immenses richesses de notre sol qui, sans chemins de fer, seraient demeurées improductives. Proportionnellement à nos sources de revenus, il est possible que les Gouvernements de la Province aient agi avec une trop grande libéralité, mais je suis d'opinion que sans un encouragement quelconque, les compagnies laissées à leurs propres ressources eussent été impuissantes pour mener à bonne fin des entreprises aussi considérables.

Il n'y a pas de doute, du reste, que les voies ferrées sont le seul grand moyen de colonisation vraiment pratique. A part les avantages que la province devra en retirer, il y a une autre considération qui a bien aussi son importance, c'est que la construction des voies ferrées a attiré une somme considérable de capitaux étrangers, attendu que les subsides accordés pour chaque mille ne représentent qu'une faible partie du coût total.

Les sommes énormes dépensées dans la province ont contribué largement au développement de notre commerce et de nos industries

et ont donné de l'emploi à des milliers d'ouvriers. Tous les travaux exécutés ne peuvent qu'ajouter à la valeur de la propriété nationale, car il ne faut pas perdre de vue que toutes ces voies ferrées restent à la province et que les trois quarts du capital requis pour ces grands travaux sont fournis par des capitalistes européens. C'est déjà une grande compensation pour les sacrifices que nous nous sommes imposés pour assurer le succès de ces entreprises.

Sans un système de voies ferrées, on peut facilement se rendre compte de la position que la province occuperait dans la Confédération, car elles sont le grand facteur de la distribution des produits et ont pour effet de mettre en relation le producteur et le consommateur. Les résultats de cette politique sont évidents, à preuve, les progrès qu'a faits la colonisation dans les parties les plus lointaines de notre territoire et la facilité avec laquelle les produits destinés à l'exportation atteignent le point d'expédition.

Où en serait le commerce de la province de Québec si les grandes lignes telles que l'Intercolonial, le Grand Tronc, le Pacifique Canadien et les autres lignes qui les alimentent ne convergeaient pas toutes vers les différents ports de mers canadiens et américains ?

Depuis quelques années, les voies ferrées se sont prolongées sur notre continent jusque dans ses parties les plus éloignées et ont ouvert au commerce et à la colonisation de grandes étendues de terres fertiles qui étaient considérées autrefois comme inaccessibles.

Les sacrifices pécuniaires que s'est imposés la province pour obtenir un réseau de chemins de fer seront-ils les seuls qu'elle sera appelée à faire ? Je ne le crois pas, car il y a encore certains chemins non achevés qui seront d'un grand avantage pour les régions sur leur parcours, et dans un pays comme le nôtre, avec d'immenses étendues à coloniser, il n'y a pas de doute que si nous voulons livrer à l'exploitation les richesses de notre sol, nous serons obligés de faire de nouveaux sacrifices au fur et à mesure que l'extension de notre système de voies ferrées se fera sentir.

Notre état financier, dans le moment, ne nous permet pas de songer à venir en aide à ces entreprises, mais le jour viendra, et il n'est pas éloigné, où le gouvernement, quel qu'il soit, sera vivement sollicité d'encourager, sous une forme quelconque, l'extention de voies ferrées vers de nouvelles régions ; mais qu'on veuille se rappeler que sans de nouvelles sources de revenu il est moralement impossible de songer à se lancer dans cette voie, car cette politique entraîne de larges déboursés qu'il faut couvrir par des emprunts qui augmentent naturellement la dette et le service des intérêts. Il sera alors du devoir du gouvernement du jour, de bien faire comprendre au peuple les conséquences d'une telle politique, vu que ces entreprises ne peuvent être encouragées qu'à la condition que les contribuables soient disposés à faire leur quote-part de sacrifice.

LA POLITIQUE FINANCIÈRE DES CONSERVATEURS.

Je me propose maintenant de passer en revue la politique financière de nos adversaires. J'avoue, M. l'Orateur, que sans s'arrêter

assez longuement sur les opérations de nos prédécesseurs, il est bien difficile de préciser l'exacte orientation de leur politique financière. tant elle a varié dans ses aspects, car ils ont été tour a tour pessimistes, optimistes et opportunistes. Ils étaient pessimistes lorsqu'il s'est agi de ruiner le caractère public de ceux dont ils avaient usurpé la place ; ils étaient optimistes lorsqu'ils se vantaient avec tant d'emphase d'avoir équilibré les finances ; opportunistes lorsqu'après avoir prêché l'économie et les retranchements, ils se lançaient dans une politique dite "progressive", tout à fait contraire à ce qu'ils avaient préconisé antérieurement.

M. Hall a été bien déloyal envers ses adversaires dans son exposé budgétaire de 1892 en se servant de tableaux erronés et de chiffres fallacieux, dont le but était de tromper la Chambre et le pays sur la nature et l'étendue des obligations que lui avaient léguées ses prédécesseurs. Cet honorable monsieur avait oublié sans doute qu'il occupait la position responsable de Trésorier de la province, et comme tel tenu d'exposer franchement la situation financière, et de soumettre un état budgétaire, tel qu'il convient à un Trésorier qui respecte la vérité et qui comprend la responsabilité de sa tâche, mais il a préféré se lancer dans une harangue politique dont le but évident était de soulever les passions et les préjugés des électeurs, afin de prouver que l'acte qui les avait portés au pouvoir avait eu sa raison d'être. Son discours n'était qu'une charge exagérée contre une administration qui lui portait ombrage : ce n'était, ni plus ni moins le plaidoyer d'un homme de profession de troisième classe et qu'il n'aurait pu faire devant une cour de justice sans s'exposer à la censure du tribunal. Afin d'exagérer la situation, il confondait, sciemment ou non, le chiffre des obligations de ses adversaires avec celui de leurs prédécesseurs, grossissant outre mesure par ce moyen l'étendue de leur responsabilité sans avoir ni la loyauté ni la franchise d'admettre que cette dépense avait été en partie encourue pour solder les obligations contractées par ses propres amis, avant l'arrivée au pouvoir de ceux dont il avait le plus grand intérêt à ruiner la réputation. Il n'avait même pas la bonne foi d'admettre qu'une large part des obligations contractées sous le gouvernement Mercier avait reçu l'appui de ses propres amis. Pour bien faire comprendre sa tactique, la Chambre me permettra, j'en suis sûr, d'exposer les procédés de cet honorable monsieur.

A la page 7, de son discours sur le budget en 1892, il dit : "La " province devait, au 30 juin 1891 en emprunts temporaires, $2,223,- " 333,33, dépôts de garantie de chemin de fer $1,973,108.57, fonds en " fidéicommis $262,252.47." En d'autres termes, déduction faite de l'argent en caisse, le déficit d'après lui, était de $4,222,441.41.

"Cela peut paraitre effrayant, disait-il, en parlant de ces $4,222,441.41 mais on peut facilement le vérifier par le discours de mon prédécesseur, le 9 décembre 1890, devant cette Chambre."

Il est vrai que nous devions à titre d'emprunts temporaires après quatre années d'administration, la somme de $4,222,441.41 dont $262,252.47 n'était pas une nouvelle dette; déduction faite de ces 262,252.47. la balance est de $3,960,188.94.

Mais il faut déduire $1,142,829.65, payé à même ces emprunts,

pendant ces quatre années, sur les obligations existantes avant le 31 de janvier 1887, et qui n'avaient pas été couvertes par l'emprunt de 1888, dont le produit avait été de $3,378,332.50, pour liquider audelà de $4,500,000 en chiffres ronds, la balance attribuable au régime Mercier sur cette somme de $3,960,000 se réduit donc à $2,817,170.35 et non à $4,222,441.41.

Cette dépense est facile à expliquer ; nous avions à payer pour le règlement des biens des Jésuites $400,000, et la Chambre avait voté unanimement en 1888 des subventions à des compagnies de chemins de fer pour une somme de $2,898,000, et en 1890 pour la même fin $4,400,000 ; ces subsides ont naturellement nécessité de forts déboursés et il ne faut pas oublier qu'au 30 juin 1891 nous n'avions pas encore fait un seul emprunt permanent pour les obligations contractées sous le régime Mercier. Le seul emprunt était celui de 1888 de $3,378,332.50 employé pour solder une partie de leurs propres obligations.

L'honorable Trésorier pourtant connaissait ces faits, mais il n'en dit rien, afin de faire paraître aux yeux de la Chambre que le gouvernement Mercier était responsable pour une dépense du double de ce qu'elle était en réalité.

L'honorable monsieur voulait évidemment induire la Chambre en erreur en exprimant de la frayeur au sujet des emprunts auxquels nous avions eu recours pour solder leurs propres obligations et couvrir les dépenses extraordinaires qui avaient été votées par la Législature et considérées par elle comme imputables au compte du capital.

Cette frayeur n'était donc que de la mise en scène, car il savait fort bien que toute dépense pour les chemins de fer a toujours été, par tous les gouvernements qui se sont succédés depuis 1874, considérée comme une dépense imputable au compte du capital et remboursable par des emprunts permanents, mais non payables avec le revenu ordinaire,

D'ailleurs, le tableau suivant qui indique quel a été l'excés de la dépense sur le revenu sous le régime conservateur de 1874 à 1887, excédents qui ont tous été couverts par des emprunts permanents, aurait dû le rendre un peu plus circonspect dans sa critique sur les emprunts effectués sous le régime libéral ; cependant, avant d'être étonné comme il le prétendait, de l'excès de la dépense sur le revenu sous le régime libéral, il aurait dû, il me semble, se rappeler quelles avaient été les opérations financières de ses propres amis amis le 31 janvier 1887.

TABLEAU DES RECETTES ET DES DEPENSES DE LA PROVINCE MONTRANT LE DEFICIT DE CHAQUE ANNEE

				Déficits	
1875	Recettes ordinaires.	$2 036,868.91			
	— spéciales..	230,070.93			
			2,266,939.84		
	Dépenses ordinaires..	2,060,778.96			
	— spé.iales..	1,238 858.33			
			3 299,637.29		
1876	Recettes spéciales..	348.58		1,032,697.45	
	— ordinaires.	2 329,867.75			
			2,330,216.33		
	Dépenses ordinaires..	2,283,024.75			
	— spéciales..	1,517,800.78			
			3,800,825.53		
1877	Recettes ordinaires.	2,397,382.55		1,470,609.20	
	— spéciales..	26,167.30			
			2,423,549 85		
	Dépenses ordinaires..	2,471,553 21			
	— spéciales..	3,515,477.07			
			5 987,030.28		
1878	Recettes ordinaires.	2,018,481 63		3 563,480 43	
	— spéciales..	0.00			
			2,018,481.63		
	Dépenses ordinaires..	2,577,170.77			
	— spéciales..	2,737,594 82			
			5,314.765.59		
				3,296,283 96	
Total de l'excès de la dépense sur le revenu de 1874 à 1878				9,363,071.04	
	Moyenne par année				2,340,767.76
1879	Recettes ordinaires.	2,201,215.38			
	— spéciales..	83,115.00			
			2,284,330.38		
	Dépenses ordinaires..	2,715,549.39			
	— spéciales..	2,508,662.63			
			5,224,212.02		
1880	Recettes ordinaires.	2,342,412.32		2 939,881.64	
	— spéciales.	60.25			
			2,342,472.57		
	Dépenses ordinaires..	2,830,022.80			
	— spéciales..	633,633.04			
			3,463,655.84		
1881	Recettes ordinaires.	3,191,778.99		1,121,183.27	
	— spéciales..	19.536.24			
			3,211,315.23		
	Dépenses ordinaires..	3,566,612.07			
	— spéciales..	2,504,372 66			
			6,070,984.73		
1882	Recettes ordinaires.	3,419,370 94		2,859.669.50	
	— spéciales..	597,308.52			
			4,016,679.46		
	Dépenses ordinaires..	3,628,229.16			
	— spéciales..	936,147 35			
			4 564,376.51		
				547,697.05	

Total de l'excès de la dépense sur le revenu de 1878 à 1882			7,468,431.46	
Moyenne par année..................				1,867,107.86
1883 Recettes ordinaires.	2,755,707.21			
— spéciales..	90,266.30			
		2,845,973.51		
Dépenses ordinaires..	3,096,943.27			
— spéciales ..	715,499.67			
		3,812,442.94		
1884 Recettes ordinaires.	2,823,565.30		966,469.43	
— spéciales..	280,151.92			
		3,103,717.22		
Dépenses ordinaires..	3,124,619 94			
— spéciales..	718,489.72			
		3,843,109.66		
1885 Recettes ordinaires.	2,926,147.95		739,392.44	
— spéciales..	42,671.84			
		2,968,819.79		
Dépenses ordinaires..	2,936,733.86			
— spéciales..	685,737.26			
		3,622,471.12		
1886 Recettes ordinaires.	2,949,562.15		653,651.33	
— spéciales..	114,811.67			
		3,064,373.82		
Dépenses ordinaires..	3,032,607.25			
— spéciales..	520 001.22			
		3,552,608.47		
1887 Recettes ordinaires.	2,965,566.62		488,234.65	
— spéciales..	38,145.00			
		3,003,711.62		
Dépenses ordinaires..	3,288,797.78			
— spéciales..	1,141,307.12			
		4,430,104 90		
			1,426,393.28	
Total de l'excès de la dépense sur le revenu de 1882 à 1887....................................			4,274,141.13	
Moyenne par année...............				854,828.23

	Dépenses	Recettes	Déficits
1888..	4,665,075 42	3,808,154 80	858,920 62
1889..	5,017,904 04	3,713,467 80	1,304,436 24
1890..	5,043,674 43	3,570,607 07	1,473,067 36
1891..	5,871,394 86	3,457,144 32	2,414,250 54

Total de l'excès de la dépense sur le revenu de 1888 à 1891......	6,050,674 76	
Moyenne par année............		1,512,668 69

Tel est le montant dépensé en plus que les recettes de 1888 à 1891.

Dans ce montant il ne faut cependant pas oublier qu'une somme considérable a servi à solder les obligations contractées avant 1887 s'élevant en chiffres ronds à 3 millions. Cette dépense au-delà de nos recettes peut être comparée favorablement avec celles de nos prédécesseurs de 1874 à 1887 et de 1893 à 1897. Ainsi si vous dédui-

sez ces $3,000,000.00, le découvert annuel entre les recettes et les dépenses est de $762,668 ce qui compare très avantageusement avec les déficits de nos prédécesseurs.

	Dépenses	Recettes	Déficits		
1893..	5,040,977 94	4,391,770 48	649,207 46		
1894..	5,243,372 76	4,260,533 61	982,839 15		
1895..	5,050,247 36	4,321,928 12	728,319 24		
1896..	4,349,893 59	4,327,910 55	21,983 04		
1897..	6,200,402 49	3,877,303 18	2,323,099 31		
				4,705,448 20	
Si nous ajoutons à ce montant le produit des nouvelles taxes...............				2,262,452 55	
Dépense..........				6,967,900 75	
Moyenne par année..............					1,393,580 15

Ainsi donc ces messieurs ont dépensé au-delà des recettes normales une somme de 4,705,448.20 et plus le produit des nouvelles taxes au montant de 2,262,452.55 formant un total de 6,967,900.75. Dans le montant ci-dessus il a été payé pour subventions aux chemins de fer, accordées en 1888 et 1890, soit : 3 millions. Le découvert annuel eût été de $793,580.15 sans le produit des nouvelles taxes.

L'on voit par ces chiffres combien peu fondée était la déclaration de cet honorable monsieur qui prétendait que l'administration financière du régime Mercier avait été ruineuse pour la province. Il ne pouvait pas être sérieux, car en jetant un coup d'œil sur ce tableau l'on constate que l'excès de la dépense sur le revenu, en moyenne, figure avec avantage non-seulement avec les opérations antérieures à 1887, mais même avec celles de ceux qui se vantent d'avoir restauré l'état financier.

DÉPENSES ET RECETTES DE 1888 A 1891.

QUELQUES MOTS D'EXPLICATION.

Il est maintenant nécessaire de donner quelques mots d'explication sur l'état No. 1 annexé au discours budgétaire de 1892, ce tableau est un résumé des dépenses et des recettes de 1888 à 1891. La comptabilité de cet état est exacte et représente réellement les recettes et les dépenses, mais il est erroné. en ce sens, qu'il ne fait aucune distinction entre ce qui est attribuable à la politique du régime libéral et à celui de ses prédécesseurs avant le 31 janvier 1887.

L'excès de la dépense sur la récette, d'après cet état, est de $6,050,674.76. C'est bien le montant réel dépensé en plus que le revenu sous le gouvernement Mercier. Mais à défaut d'explications par M. Hall au sujet de cette dépense, on est porté à faire peser sur le gouvernement Mercier la responsabilité de ces $6,050.674.76 c'était là évidemment le but de ce monsieur, autrement il aurait eu la loyauté d'admettre ce qui avait été payé pour le règlement des obligations antérieures à 1887, car il ne faut pas oublier qu'à cette date,—et le trésorier ne pouvait l'ignorer,—il existait une dette flottante s'élevant

à la somme de $4,500,000.00, dont les détails ont déjà été donnés dans mon exposé budgétaire du temps. Or, à l'exception de $1,100,000 qui avait été payé sur leur dette flottante avant le 30 de juin 1887, la balance qui s'élevait à environ $3,400,000 figure dans le total de cette dépense de $6,050,674.76. Cependant l'honorable Trésorier laisse la Chambre et le pays sous l'impression que nous avons dépensé pendant ces quatre années $6,050,674.76. Ces honorables messieurs s'appuient sur des chiffres qu'ils savent erronnés mais n'en continuent pas moins à entretenir cette impression quoique j'en aie, à plusieurs reprises, démontré la fausseté.

Je me suis arrêté peut-être un peu longuement sur la comptabilité fallacieuse de cet honorable monsieur, mais je voulais établir clairement combien était peu fondées ses représentations au sujet de la politique financière de ses adversaires. Il ne semble avoir eu aucun scrupule de se faire l'instrument de ceux qui voulaient, à tout prix, ruiner dans l'opinion publique le caractère politique des hommes qu'ils avaient remplacés dans les conditions que l'on connait. On ne doit pas s'en étonner car, de tout temps, ils se sont montrés prêts à jouer n'importe quel rôle afin de conserver les rênes du pouvoir.

A la page 39 de son discours, version française, il dit : " Il n'y " a qu'une seule voie à suivre, c'est d'équilibrer réellement nos recet- " tes et nos dépenses et d'éviter de nouvelles obligations. Pour arri- " ver à ce résultat, nous devons voir à augmenter notre revenu pen- " dant quelques années, et cela signifie : augmenter les taxes. Il est " inutile pour nous de croire que la province peut aller plus loin " sans prendre des mesures nécessaires pour faire face aux obliga- " tions. Mon prédécesseur surmontait toutes les difficultés en fai- " sant des emprunts et en se servant des fonds en fidéicommis, " mais il faut s'arrêter pour la seule raison qu'on ne peut recourir à " d'autres emprunts."

OPERATIONS FINANCIÈRES DE 1893 A 1897.

Ces déclarations sont bien formelles et bien explicites. Mais, ont-ils suivi ce programme si bien défini ? C'est ce que je démontrerai lorsque je passerai en revue leur administration financières de 1893 à 1897. On constatera qu'ils ont contracté de nouvelles obligations, qu'ils ont eu recours à de nouveaux emprunts, qu'ils se sont servis des fonds en fidéicommis, qu'ils n'ont pas équilibré les dépenses, et qu'ils ont augmenté la dette. On verra aussi par cette revue que ces honorables messieurs qui ont critiqué si sévèrement la politique de leurs devanciers et qui sous leur régime de 1874 à 1887 avaient créé une dette d'au delà de 22 millions en quelques années, le peu de cas qu'ils ont fait de leurs promesses et de leurs déclarations. Ils sont pour la dépense une fois au pouvoir mais pour l'économie dans l'opposition.

A la page 40 du même discours, version française, dernier paragraphe, voici ce qu'il disait :

" En revenant à la question des voies et moyens et en parlant " du véritable intérêt de la province et de notre crédit nous devons

" voir à augmenter notre revenu d'environ $1,000,000.00 par an.
" Il est complètement inutile de cacher la difficulté qui nous est
" imposée par nos prédécesseurs. C'est pour nous une question
" d'existence constitutionnelle. Pour y arriver il faut que chacun
" y mette un peu du sien. Quant à continuer, c'est impossible.

La déclaration ci-dessus est bien claire : pour équilibrer les recettes et les dépenses il faut "un million additionnel." Mais pourquoi un million de revenu additionnel en face de son tableau No. 1 où il est démontré que le déficit total entre les recettes et les dépenses ordinaires de 1888 à 1891 n'avait été que de $528,572.70 ? N'est-ce pas là une preuve évidente qu'il se trompait sur la situation ? Pourquoi lui fallait-il un million par année lorsque les déficits annuels n'avaient été que de $132,143.17, pendant ce règne qu'il taxait d'extravagance et d'incurie ? N'est-ce pas une preuve, soit de son ignorance, soit de sa mauvaise foi ? Mais ce qu'il y a d'étonnant, c'est qu'au lieu d'un million qu'il lui fallait, il s'est contenté de $500,000. Or, que penser de celui qui déclare qu'un million est nécessaire pour équilibrer les recettes et les dépenses et qui est satisfait de la moitié de ce montant ? N'est-ce pas prouver que la situation financière n'était pas telle qu'il la représentait ou bien il ne la connaissait pas ? Mais ce qui vous convaincra, M. l'Orateur, de l'incompétence de cet honorable monsieur, c'est que l'année suivante, sans tenir compte du produit des nouvelles taxes et d'une légère réduction de $140,000 sur la dépense ordinaire, en chiffres ronds, le budget était équilibré moins $61,196,02, et sur $493,591.75 de nouvelles taxes perçues pendant l'année, il lui restait $432,395.68 disponibles pour d'autres fins. Or il s'était donc trompé ou avait trompé la Chambre et le pays sur la vraie situation ? Si les affaires de la province eussent été dans l'état qu'il les représentait, comment lui eut-il été possible, avec les seules ressources normales de rétablir l'équilibre dès la première année ? Poser la question c'est la résoudre. L'honorable trésorier, connaissant l'impopularité des taxes vexatoires et onéreuses qu'il avait imposées sans nécessité, et sachant d'avance quel serait son sort politique en admettant qu'il s'était trompé dans ses calculs, se sert d'un échappatoire pour cacher son incurie et son incompétence. Il déclare qu'à l'avenir le produit de ces nouvelles taxes sera employé à solder les dépenses dites extraordinaires et les remboursements des dépôts de garantie. Or que penser de la compétence financière d'un trésorier qui emploie le produit de taxes pour liquider des obligations qu'il était autorisé à couvrir par un emprunt. D'ailleurs, c'est ce qu'admettait l'hon. M. Taillon dans son discours bubgétaire, en 1895, et M. Atwater, dans celui de 1896. Tous deux déclaraient que les dépôts de garantie n'étaient qu'un emprunt temporaire et devaient être traités comme tels. Or, si l'honorable Trésorier était dans le vrai, au sujet de la situation financière, pourquoi alors prélever des taxes pour régler des obligations qu'en bonne finance il valait mieux capitaliser.

L'état suivant va démontrer d'une manière évidente que les chiffres sur lesquels s'appuyait l'honorable Trésorier étaient erronés lorsqu'il représentait dans son budget que l'augmentation du passif

sous le régime Mercier s'élevait le 17 décembre 1891 à la somme de $12,898,871.09. Et je vais le prouver par le service des intérêts.

Le service des intérêts était, au 30 juin 1891 de............	1,271,506.33
Au 30 juin 1887	1,016,022.14
Une augmentation de..	255,484.19
Mais de ce montant il faut déduire sur l'emprunt de 1888, de 3,500,000.00 à 4 p. c., représentant $140,000 d'intérêt par année. Cet emprunt a été effectué, comme on le sait, pour solder en partie les obligations de nos prédécesseurs. Déduction faite de ces.	140,000.00
La balance est de..	115,484.19

La balance attribuable au régime Mercier au 30 juin 1891 est donc de la somme ci-dessus.

Or 115,484.19 représentent, à 4 p. c., un capital de........		2,887,100.00
Telle était l'augmentation, sous le régime libéral, de la dépense sur le revenu, au 30 juin 1891.		
En 1892 il avait été payé sous la rubrique de dépenses spéciales, attribuables au régime Mercier, soit........	551,041.88	
Payé de 1891 à 1897, pour subsides aux chemins de fer.................................	3,794,819.22	
		4,345,861.10
Total		7,232,961.10

Tel est le total du passif que l'on puisse tout au plus mettre sur le compte du régime Mercier, et non 12,898,871.09 comme le prétendait l'honorable trésorier. C'est donc la jolie somme de 5,665,909.99. en moins. 4 p. c. d'intérêt sur 4,345,861.10 est de $173,834.44 par année. Si vous ajoutez ce montant au service d'intérêt du 30 juin 1891, soit : 1,271,506.33, ces deux sommes réunies forment un total de 1,445,440.70. Or ce qui prouve les calculs ci-dessus, c'est qu'en 1896 le service des intérêts n'est que de 1,497,429.99. Ces chiffres démontrent que mes calculs au sujet de l'augmentation de la dette sous le régime Mercier sont des plus corrects.

Par le tableau ci-dessus, j'ai établi quelle était l'augmentation réelle de la dette au 30 juin 1891, déduction faite de l'emprunt de 1888 qui avait été employé, comme je l'ai déjà dit, pour solder une partie de la dette flottante contractée avant le 31 janvier 1887. J'ai ensuite ajouté tout ce qui avait été payé du 30 juin 1891 au 30 juin 1897 pour subventions aux chemins de fer et les dépenses spéciales de 1892, soit un total de 4,345,861.10, ce qui représente le total de la dette flottante liquidée du 30 juin 1891 au 30 juin 1897. J'espère que nos adversaires n'oseront pas mettre sur notre compte une somme autre que celle qu'ils ont payée de 1891 à 1897, pour les obligations du gouvernement Mercier. En tenant un compte exact du

montant payé sur les obligations créées avant le 31 de janvier 1887, j'aurais pu réduire considérablement cette augmentation, mais j'ai préféré laisser une marge assez large pour prévenir toute objection de la part de ces honorables messieurs. D'ailleurs, je me propose d'établir dans un autre endroit de mon discours, d'une manière plus précise, l'excès du passif qui est attribuable à l'administration libérale.

J'aurais pu, en parcourant ce discours de 1892 établir bien d'autres exagérations, mais je crois avoir suffisamment établi la fausseté du bilan qui nous a été soumis en 1892 par cet honorable monsieur. Il ne faut pas oublier que, malgré mes dénégations antérieures appuyées sur des données officielles établissant le chiffre erronné de l'augmentation de la dette que l'on attribuait à ce régime, ces honorables messieurs n'en continuent pas moins, sciemment ou autrement, à soutenir publiquement leurs prétentions fallacieuses; c'est ce qui m'a déterminé à préciser de nouveau le montant réel de l'excès du passif dont le régime libéral était responsable. Je suis bien prêt à assumer toute la responsabilité qui nous incombe, mais je ne puis laisser passer sans protester, les chiffres erronés et fallacieux dont on se sert pour discréditer les opérations financières du gouvernement Mercier et lui faire porter une responsabilité qui n'est pas la sienne.

M. Hall, mécontent de ce qu'on avait effectué, contre sa volonté, en son absence, un emprunt à des termes qu'il considérait désavantageux, envoyait sa démission et se mettait en campagne pour dénoncer la politique du gouvernement dont il avait été le trésorier. On sait que la démission de M. Hall souleva de sérieuses difficultés parmi un certain nombre des adhérents du gouvernement, et que pour apaiser les récriminations des uns et les ambitions des autres, M. Taillon était forcé d'assumer le rôle de trésorier. Celui-ci n'a été qu'un trésorier tampon. D'un caractère difficile et d'un tempérament ombrageux, il ne convenait nullement à ceux qui étaient en faveur d'une politique en rapport avec leurs intérêts. Cependant, après avoir appuyé un programme d'économie et de retranchements, s'être déclaré contre de nouvelles subventions aux chemins de fer, consentait néanmoins à la demande de certaines compagnies dont ils avaient sans doute subi la pression, à faire un transport de subsides au montant de $475,000.00. Il est aussi l'auteur du célèbre emprunt qui a soulevé, dans le temps, un mécontentement si général et qui fut la cause de la démission de son collègue l'hon. M. Hall. Ce fut lui aussi qui, pour apaiser le mécontentement que cette démission avait fait naître et pour éviter les conséquences d'un schisme dans le parti, faisait passer une loi pour retenir les services de M. Hall comme avocat du gouvernement, dans la cause de l'arbitrage. Il était important de le faire revenir au bercail dont il s'était éloigné. Une fois nommé à cette position dont les émoluments lui valaient, en moyenne, plus que le salaire d'un ministre, il devint doux comme un mouton et fut un des plus dociles supports du gouvernement. M. Taillon, irrité de ce qu'il s'était aventuré dans une voie qui avait soulevé bien des mécontentements, abandonna, sans tambour ni trompette, le poste de Premier Ministre pour transporter

ses pénates vers une nouvelle région où il pensait faire un heureux séjour. Tels furent les principaux actes de ce Trésorier par accident.

J'en suis enfin arrivé à l'administration de l'honorable ex-Trésorier, l'opportuniste par excellence et le plus flexible des trois. Dans son discours sur le budget, l'année dernière, à la page 4, version française il dit : " J'avoue franchement que j'aborde le sujet " avec des sentiments de crainte aussi bien que de plaisir. Je crains " de n'être pas capable de traiter la question importante que nous " avons à considérer, mais je me réjouis à la pensée que si on veut " bien les comprendre, les chiffres que j'ai à soumettre jetteront un " jour rassurant sur ce que l'on a appelé depuis quelques années les " ténèbres de notre situation financière."

On voit par ce paragraphe que l'honorable monsieur est assiégé par des sentiments tout à la fois bien différents : il éprouve des sentiments de crainte et de plaisir : sa crainte, est de n'être pas capable de traiter convenablement son sujet, mais en même temps, il se réjouit à la persée que si ses chiffres sont bien compris ils jetteront un jour rassurant sur ce qu'on a appelé depuis quelques années les ténèbres de la situation financière. Je ne vois pas, M. l'Orateur, pourquoi un homme qui se dit aussi qualifié pouvait éprouver des craintes à aborder son sujet surtout lorsqu'il déclarait empbatiquement être en état de dissiper les ténèbres de la situation financière. Avant son arrivée, ses prédécesseurs nous avaient pourtant exposé des états financiers qu'ils déclaraient représenter la vraie situation, et tous les amis semblaient leur donner leur adhésion. L'on se rappelle, M. l'Orateur, avec quel enthousiasme on proclamait leur science sur ces matières et la presse amie ne tarissait pas d'éloges sur leurs aptitudes financières. Chaque fois que ces honorables trésoriers parlaient, toute la députation ministérielle s'extasiait sur les grandes visions de ces oracles, et nous alors simples mortels de l'opposition, lorsque nous osions humblement élever une voix contradictoire aux déclarations de ces deux célébrités, ils nous écrasaient de leur mépris, et étaient étonnés de notre audace d'oser mettre en doute la profondeur de leur science. Mais voilà que surgit, tout à coup, un homme ayant les mêmes sentiments politiques qu'eux, qui vient déclarer que ses deux prédécesseurs étaient dans les ténèbres, et que lui était l'homme prédestiné à repandre la lumière sur la situation financière.

Il faut croire qu'on avait fait fausse route puisque ses chiffres seuls étaient destinés à dissiper les épaisses ténèbres qui entouraient la situation financière. Pourtant ses prédécesseurs, par des tableaux et des états,prétendaient avoir démontré la vraie situation financière. Vous vous rappelez, sans doute, que les Honorables MM. Hall et Taillon avaient tous deux déclaré que leurs prédécesseurs s'étaient engagés dans une politique extravagante et ruineuse pour la province et que pour réparer ces erreurs il fallait, de toute nécessité, conduire les affaires avec sagesse, prudence et économie, et ne plus se lancer dans aucune entreprise qui ne put être soldée qu'avec nos propres ressources, qu'il ne fallait plus songer à contracter de nouveaux emprunts. Après avoir préconisé une politique d'économie et de retranchements, le chef de l'opposition devenu Premier ministre

se lance dans une voie tout à fait contraire à celle qu'il avait suivie jusqu'alors et voici ce que disait son nouveau prodige financier, dans le deuxième paragraphe de son discours : " Nous sommes encore " un jeune pays, si nous comptons d'après la manière dont on " juge l'âge des nations, nos industries et nos ressources natu- " relles sont encore dans leur enfance, et à me sure que nous " grandissons, que nous développons nos ressources et que notre " population augmente, il est inévitable que nos dépenses aug- " mentent. La somme qui aurait pu paraître énorme à nos " pères, et même extravagante, ne représente aujourd'hui que " la dépense nécessaire et exigée pour le progrès du pays. Bien " comprise et bien appliquée une dépense extraordinaire signifie un " placement pour l'avenir, dont nous récolterons des bénéfices et " qui donneront au trésor un ample rendement sur les déboursés " actuels. Nulle province ou pays ne peut rester immobile, il faut " avancer ou reculer."

Quel langage différent de celui qu'avaient tenu ses prédécesseurs et même son chef actuel sur la politique à suivre dans la province de Québec. On sait quelle guerre acharnée on a faite contre le régime Mercier au sujet de sa politique de progrès, mais voici ce nouveau trésorier et son chef qui se déclarent ouvertement en faveur d'une dépense au-delà de nos ressources.

Après avoir tonné contre l'extravagance du régime libéral et s'être déclaré pour la plus stricte économie, voilà que ce nouveau prodige financier de M. Flynn exprime les mêmes idées que celles énoncées par ce gouvernement qui avait été condamné avec tant d'acharnement par les deux autres trésoriers et la phalange ministérielle d'alors.

L'honorable ex-trésorier déclare emphatiquement que " bien comprise et bien appliquée, une dépense considérable signifie un placement pour l'avenir." " Nulle province, ajoute-t-il, ou pays ne peut rester immobile, il faut avancer ou reculer."

Ses deux prédécesseurs disaient : " Il ne faut pas avancer, ni faire de dépense au delà de nos ressources ordinaires." L'hon. M. Taillon, dans son exposé budgétaire, avait déclaré que pour atteindre l'équilibre dans nos finances, il ne fallait plus songer à accorder de nouveaux subsides, ni faire revivre ceux qui étaient périmés, ni d'en transporter d'une compagnie à une autre, non plus qu'entreprendre d'autres travaux publics, à moins d'avoir les moyens de les payer avec nos propres ressources.

L'année suivante, l'hon. M. Atwater préconise des idées contraires. La situation financière était-elle différente de l'année précédente ? Au contraire, elle était plus difficile et plus tendue, car nous étions en face d'une plus grande dépense, d'une dette augmentée et d'un revenu diminué par l'abolition de taxes.

Tout cela n'était donc que de la mise en scène. Ces messieurs ont le grand talent de se modifier et de présenter un état d'âme différent suivant qu'ils passent d'un rôle à un autre.

Avant 1887, ces honorables messieurs étaient en faveur d'une politique large et généreuse. De 1874 à 1887 l'excès des dépenses

sur les recettes variait de deux à trois millions de piastres par année, au point qu'au 31 janvier 1887, ils avaient accumulé une dette d'au-delà de 22 millions, et voici ce que disait en Chambre, à cette époque, un homme qui était alors leur porte-paroles sur les questions financières : " Une dette publique, contractée pour de grands tra-
" vaux d'intérêt général, n'est pas un fardeau ni une cause d'appau-
" vrissement pour un pays, c'est au contraire un des plus efficaces
" et des plus puissants moyens de développer ses ressources natu-
" relles et d'augmenter sa richesse nationale. Nous avons, chez
" nous, la plus forte preuve que nous puissions désirer dans le suc-
" cès des entreprises publiques que le gouvernement de l'ancienne
" province du Canada et le gouvernement fédéral depuis l'Union,
" ont exécuté avec une patriotique énergie. Voulez-vous aller en
" chercher d'autres preuves dans la république voisine qui, du
" moins sous le rapport de l'activité et de l'intelligence des affaires
" et du progrès matériel nous offre tant de bons exemples. Presque
' tous les états de l'union ont des dettes, et les plus riches sont au
" nombre des plus endettés." (Débats de 1883, page 597). " Il sera
" toujours à l'honneur des gouvernements conservateurs qui ont
" administré les affaires publiques de cette province depuis 1867,
" d'avoir su apprécier le vrai caractère national de la tâche qui leur
" incombait. Ils ont compris qu'ils devaient répondre aux grandes
" idées de progrès, aux fécondes opérations qui ont eu cours dans
" la province depuis l'Union. Refuser de sortir des limites res-
" treintes du budget provincial des dépenses, tel que tracé pour le
" début par les auteurs de la Confédération, sous le futile prétexte
" d'une économie malentendue, c'eût été manquer à un devoir sacré,
" se montrer indignes du rôle d'hommes d'état et comprimer l'élan
" vers la prospérité qui s'est manifestée avec énergie jusqu'aux ex-
" trémités de la province. Le parti conservateur, chargé de nos
" destinées, n'a pas commis cette faute capitale. Il a été à la hau-
" teur de sa position, de sa responsabilité, de sa mission. La pro-
" vince voulait progresser; il l'a secondée avec ardeur, mais avec
" prévoyance, avec discernement, dans son travail, dans ses cons-
" tants et patriotiques efforts. Les gouvernements conservateurs,
" comme la province elle-même, ont compris qu'il nous fallait lut-
" ter d'énergie avec les autres membres de l'Union, pour ne pas ré-
" trograder, et perdre graduellement la position influente et avancée
" que nous occupions, et rester stationnaires pendant que les autres
" auraient marché rapidement. C'eût été se vouer à une ruine fatale,
" dans un avenir prochain. Et rester inactifs par crainte de respon-
" sabilité financière, lorsque partout autour de nous, le travail et le
" capital, pris dans une même œuvre de progrès, eussent accompli
" des prodiges, c'eût été donner raison de nous accuser de ne rien
" faire pour contribuer au développement du pays dans lequel nous
" jouissons des plus grandes, des plus belles et des plus chères
" libertés."

On voit par cette citation quelles étaient les idées des conservateurs à une époque où les déficits annuels entre les recettes et les dépenses étaient à un état normal, alors, dépenser largement et généreusement, était de bonne politique, endetter la province n'était rien

à leurs yeux, du moment qu'ils avaient la disposition des deniers publics. Mais ces hommes qui étaient si généreux sur les banquettes ministérielles, une fois dans les froides régions de l'opposition, la même politique qu'ils préconisaient avec tant d'ardeur n'est plus de mise ; ils condamnent avec véhémence ce qu'ils trouvaient admirable la veille. Ces honorables messieurs revenus de nouveau au pouvoir sous les décors d'une vertu d'emprunt, dont ils se servent pour faire oublier leurs turpitudes passées, préconisent, en apparence, une politique d'économie et de retranchements pour mieux se lancer en temps opportun dans une voie de largesses et d'extravagance.

L'honorable ex-Trésorier, dans son discours d'hier disait,—je cite ses propres paroles afin que la Chambre saisisse bien le véritable sens de sa critique sur l'exposé budgétaire de l'hon. Premier Ministre :

" Le Trésorier, dit-il, a commencé par une comparaison de l'état " financier de la province, au 30 juin 1897, concluant que le résultat " des cinq dernières années d'administration conservatrice étaient " une augmentation de $3,869,076.10."

L'ex-trésorier ne contredit pas l'exactitude de ce déficit, mais au lieu de défendre l'administration financières du gouvernement dont il faisait partie, s'efforce de détourner l'attention de la Chambre de la vraie question en la reportant au règne du gouvernement Mercier, dans l'espoir d'en tirer une conclusion favorable, et, dans ce but, il se sert de chiffres erronés, au moyen desquels il établit, à sa manière, que l'état du passif sous ce régime est trois fois plus considérable que celui que vient d'établir l'hon. Premier Ministre. Je continue à citer ses paroles : "S'il veut, dit-il, faire " une comparaison juste entre les cinq années du régime conserva- " teur et les cinq années du régime libéral, je lui conseillerais de " remonter un peu plus loin. Au 31 de janvier 1887 l'excédent du " passif sur l'actif était de $11,389,167.00, d'après l'état soumis à la " législature par l'hon. M. Shehyn dans son discours prononcé le 12 " avril 1887. Le 30 de juin 1892, d'après les déclarations faites par " le Trésorier, hier, l'excédent du passif sur l'actif était $23,641,- " 346.00. C'est une augmentation de $12,252,179.00, soit plus de " trois fois le montant que le Trésorier mêt à la responsabilité du " parti conservateur."

D'abord, l'hon. Trésorier n'a pas admis le chiffre de $23,641,346.00, mais celui de $21,622,577.06, après déduction faite de $2,018,769.22 de subsides périmés, afin d'établir la parité avec la dette nette du 30 juin 1897, duquel ces subventions sont déduites. L'augmentation n'est donc pas de $12,252,179.00, mais de $10,233,410.00.

Tout ce que le Trésorier a voulu établir c'est que d'après le montant du passif à cette date, tel que préparé par les conservateurs eux-mêmes, et celui du 30 juin 1897, l'augmentation était de 3,869,-081.10 sans s'occuper de l'exactitude du chiffre dont on voulait faire porter la responsabilité au gouvernement Mercier, mais bien d'établir l'augmentation de la dette sous le régime conservateur. Mais puisque l'honorable ex-trésorier semble insinuer que le Trésorier a reconnu que le total de ce passif était tout attribuable au régime libéje suis obligé de le détromper sous ce rapport.

L'excès du passif sur l'actif, d'après l'exposé budgétaire du 30

juin 1892, préparé par l'administration conservatrice, est de 12,252,179.00. Après déduction faite des subventions périmées, ce chiffre se réduit à la somme de 10,233,410.00.

L'honorable ex-Trésorier, pour établir sa comparaison, se sert de l'année 1892 dont il sait fort bien que nous ne sommes pas responsables, puisque nous n'avons administré les affaires de cet exercice que pendant deux mois, et que les 10 autres mois ont été sous le contrôle du Lieutenant-gouverneur et de ses amis. Ceux-ci, préoccupés par les élections, ont négligé la perception des recettes et ont dépensé avec extravagance, afin de se rendre favorable l'opinion publique. Si l'ex-Trésorier avait voulu être juste envers le gouvernement Mercier, il eût choisi pour point de comparaison l'année 1891, qui est la dernière que nous avons réellement contrôlée. Alors il aurait pu constater que l'augmentation du passif sous le régime libéral était, au 30 juin 1891, de 6,879,985.01, tel que l'indique l'état suivant :

ETAT indiquant l'excès du passif sur l'actif, au 30 juin 1891, comparé à celui du 31 janvier 1887, et quelle est la proportion de l'augmentation dont le gouvernement Mercier est réellement responsable.

L'excès du passif sur l'actif au 30 juin 1891 était de..................	$ 22,442,324 04	
Pour établir l'excès du passif au 30 juin 1891, avec celui du 31 janvier 1887, il faut déduire celui qui figurait à cette date et qui était de..........................	11,389,167 11	
Telle est l'augmentation du passif au 30 juin 1891 sur celui du 31 janvier 1887..		11,053,156 93
Ces chiffres sont basés sur les documents officiels et indiquent clairement l'augmentation de la dette consolidée et de la dette flottante à cette date, comparée à celle du 31 janvier 1887. D'ailleurs, ces données sont d'accord avec celles du gouvernement actuel ; voir discours sur le budget du 20 mai 1882.		
Pour établir quel est le montant dont le gouvernement Mercier est responsable, il faut tenir compte de ce qui a été payé en vertu de contrats et d'obligations dont nos prédécesseurs doivent porter la responsabilité de la dette flottante qui existait au 31 janvier 1887, et des dettes		

contestées, le gouvernement Mercier a été obligé de payer sur ces dettes et ces obligations une somme de..		1,142,829 65
Tel était à cette date le montant du passif dont le gouvernement Mercier était responsable..		9,910,327 28
Mais de ce montant, il faut déduire les subventions aux chemins de fer, qui sont devenues périmées ou caduques depuis, et que le gouvernement actuel n'a pas à payer, soit..............	1,996,520 13	
Dans ce montant du passif était comprise une somme destinée à des travaux publics, abandonnés par le gouvernement actuel.	523,971 65	
Le gouvernement actuel a fait revivre par une loi, à la session de 1894, des subventions qui figuraient au passif du 30 juin 1891, et qui, sans son intervention n'étaient pas exigibles suivant les termes de la loi au sujet des subventions périmées:		
Montant qu'on n'aurait pas eu à payer, sans son intervention.....	509,850 49	
		3,030,342 27
Tel est donc, déduction faite des subventions périmées et des travaux abandonnés, le montant dont le gouvernement Mercier est responsable....................................		6,879,985 01

Cette augmentation de $11,053,-156.93 du passif au 30 juin 1891, comparé à celui du 31 janvier 1887, se décomposait comme suit :

Emprunts temporaires...............	2,223,333 33
Fonds en fidéi-commis................	262,252 47
Dépôts de garantie....................	1,973,108 57
Mandats non payés....................	235,602 63
Subventions autorisées, mais non encore gagnées, en terres et en argent....................................	6,377,891 89

Balance due sur le Q. M. O. & O..	60,680 12	
Dépenses spéciales autorisées, mais non encore encourues......	838,555 00	
Perte sur le dépôt à la Banque d'Echange........................	27,000 00	
		11,998,424 01
A déduire :		
Argent en caisse au 30 juin 1891..	471,852 59	
Actif..	473,700 71	
Déductions comprenant :		
Subventions périmées.................	1,996,520 13	
Montant payé sur obligations antérieures à 1887......................	1,142,829 65	
Subventions accordées en 1894.....	509,850 49	
Travaux abandonnés................	523,971 65	
		5,118,725 22
		$ 6,879,698 79

Mais l'honorable monsieur a inclu une année dont le régime Mercier n'était pas responsable, parce qu'elle lui était favorable pour la fin qu'il avait en vue. Comme on le sait, l'administration conservatrice avait exagéré, au maximum, les obligations du régime libéral, et réduit les récettes au minimum.

Au 30 juin 1892, déduction faite des $2,018,769.10, l'excès du passif sur l'actif était de.........		$ 21,622,577 06
Dans cet excès du passif se trouvent les items suivants dont nous ne sommes pas responsables, et qui doivent être déduits. Ainsi sur la dette flottante qui existait au 31 janvier 1887, et sur les dettes contestées que le gouvernement Mercier a été obligé de payer sur ces dettes, une somme de.........	$ 1,142,829 65	
Car ce n'est pas avec le produit de l'emprunt de 1888 que l'on pouvait payer une dette et les obligations de nos prédécesseurs s'élevant à au delà de $4,-500,000. Le montant des subventions périmées eut été plus considérable, sans l'action du gouvernement conservateur qui en a fait revivre comme suit :		
En 1895......................................	509,850 00	

Pour avoir ajouté au passif du 17 décembre 1891, le déficit du 17 décembre au 30 juin 1892, entièrement dû au régime conservateur..............................	496,722 67	
Balance des réclamations contre le Q. M. O. & O., obligations antérieures..............................	80,000 00	
Pour avoir ajouté au passif, le 17 décembre 1891, une somme de $453,500 pour les travaux du Palais de Justice à Montréal, ce qui avec la somme de $100,000 qui était déjà inscrite au budget, forme un total de $553,500, et dont $1 5,252.57, seule dépense autorisée par nous, avant le 21 décembre 1891 (Voir rapport du commissaire des Travaux Publics de 1894, page 137) et la réclamation Berger, soit : $117,000, chiffres ronds, le surplus ayant été dépensé sur le contrat fait par le gouvernement actuel avec MM. St Louis, Cousineau et autres..............................	331,248 00	
Déduction faite de ces différents items s'élevant à....................		$ 2,560,650 32
L'excédant du passif se trouve réduit à..............................		$18,641,926 74

Tel est le véritable chiffre de l'excès du passif sur l'actif, au 30 juin 1892, attribuable au régime libéral.

Maintenant si l'on déduit de cette somme l'excédent du passif au 31 de janvier 1887, soit : $11,389,167.00 de l'excès du passif au 30 de juin 1892 de $18,641,926.74, la balance est de $7,672,759.74, qui est le total de l'excès du passif dont on peut tout au plus attribuer au régime libéral, et non pas $12,252,179, comme le prétend l'Honorable ex-Trésorier. C'est, d'ailleurs, ce qu'il devait savoir fort bien, car j'avais déjà, dans mon discours de l'année dernière, et dans d'autres circonstances, démontré la fausseté de l'état du passif du 30 juin 1892.

Si l'on compare maintenant l'excédent du passif sur l'actif au 30 juin 1897 avec celui du 30 de juin 1892, tel qu'il devrait être porté sur le compte du régime libéral, on arrive au résultat suivant :

L'excédent du passif sur l'actif au 30 juin 1897 :........	$25,491,658.16
L'excédent au 30 juin 1892, tel que corrigé, est de.......	18,851,926.74
La différence est de..........................	6,639,731.42
Somme entièrement attribuable au régime conservateur, et dont les détails sont comme suit :	
Montant depensé sur obligations découlant de la dette flottante contractée avant le 31 janvier 1887..........	1,142,829.65
Obligations du régime conservateur du 17 Déc 1891 au 30 juin 1897..............................	1,627,820.67
Augmentation de la dette telle qu'établie par l'hon. Trésorier du 30 juin 1892 au 30 juin 1897..............	3,869,081.10
	6,639,731 42
Déduction faite de $1,142,829.65 de la dette flottante du 31 janvier 1887..............................	1,142,829.65
La balance est de............................	5,496,901.57
qui est le montant de l'augmentation de la dette du 17 Déc. 1891 au 30 juin 1897 pour laquelle nos prédécesseurs sont responsables, à part cela il a été dépensé le produit des nouvelles taxes, qui ajouté à cette somme..................................	2,262,452.55
forme un total................................	7,659,354.12

L'on voit par cet état que nos predécesseurs n'ont pas raison de se vanter de leur économie, comparée à celle du régime libéral, car les chiffres indiquent assez clairement quel a été le résultat des opérations du régime conservateur, sans que j'aie besoin de faire de nouveaux commentaires à ce sujet.

Au sujet du mérite que donne l'ex-Trésorier au régime conservateur pour la péremption des subsides aux chemins de fer, il n'est pas tout à fait véridique, car le régime libéral avait aussi prévu à cette éventualité. Pour atténuer l'effet de l'ineptie de ses opérations financières, il présente un tableau dont le but est de discréditer les opérations de ses adversaires et de jeter un voile sur sa politique d'extravagance, sans se préoccuper qu'en agissant ainsi il trompe la Chambre sur la véritable situation financière au 30 juin 1897.

On n'a pas lieu d'être étonné de cette manière de procéder, de la part de nos prédécesseurs, car leur tactique depuis 1892 à 1897, a été de discréditer par tous les moyens possibles l'administration libérale, afin de conserver un prestige qu'ils ne méritent certainement pas.

Toutes leurs vantardises au sujet des montants payés par eux sur les obligations du régime libéral, n'ont aucune valeur, vu qu'une partie de ces obligations a été payée par le régime libéral en 1891, et l'autre partie par eux, à même l'emprunt de dix millions, opération qui ne présentait aucune difficulté, puisque ce qu'ils ont payé était au moyen d'un emprunt autorisé, et non avec des économies.

L'Honorable ex-Trésorier prétend, dans son discours, que l'emprunt de dix millions était pour payer les dettes contractées sous l'administration

libérale. Or, si l'on prend les chiffres des obligations de ce régime, qui est d'environ $7,500,000.00 chiffres ronds, en se basant même sur l'année 1892, dont on ne peut nous tenir responsables, l'on constate que le montant des dix millions n'était pas nécessaire pour cette fin, et qu'une somme d'environ 2,500,000.00 provenant de cet emprunt, a été employée pour solder leurs propres obligations. Cepen-dant, ces honorables messieurs, de 1892 à 1897, n'ont cessé de crier sur tous les tons que cet emprunt de dix millions leur était indispensable pour solder les dettes de leurs prédécesseurs. Qu'ils aient agi sciemment ou non, en faisant ces déclarations, ils n'en trompaient pas moins la Chambre et le pays sur la véritable destination de cet emprunt.

Il n'y a rien d'étonnant en cela, vu que leur tactique a toujours été de dénaturer les faits, de discréditer leurs adversaires et de cacher l'extravagance de leur propre administration. La politique de ces messieurs a été, non de discuter la question financière sur son véritable mérite, mais de la présenter sous un faux jour, afin de se maintenir au pouvoir, sous le manteau d'une vertu d'emprunt.

L'honorable ex-Trésorier dit qu'il a obtenu pour son dernier emprunt, 90, tandis que nos titres similaires étaient, d'après lui, cotés sur le marché européen, à 86. Je crois que l'honorable Monsieur doit faire erreur sur la cote de ces titres ; puisque la Banque de Montréal nous donne 90 et les offre elle-même à 93½. Si les anciens titres ne valaient que 86, quel est celui qui les prendrait à 93 1/2 lorsqu'on pouvait les avoir à 86 ? On voit de suite que l'ex-Tresorier doit être dans l'erreur à ce sujet, ou bien ce n'est qu'une simple vantardise de sa part. Le fait seul que la Banque de Montréal nous donne 90 et les offre à 93 1/2 suffit pour démontrer l'absurdité de la prétention de l'ex-Trésorier. Il faut réellement que ce monsieur nous prenne pour des naïfs en venant nous faire des déclarations contraires au sens commun.

Cet honorable monsieur veut jeter du doute au sujet du déficit de 1897. Pour se disculper, il essaie d'en faire porter une partie de la responsabilité sur les épaules de ses prédécesseurs. Mais que ce soit M. Taillon qui soit responsable de cette augmentation de dépenses ou lui-même, peu importe, c'est une affaire de famille dont nous n'avons pas à nous préoccuper. Sur un déficit d'un million, il y a une réclamation dont le gouvernement Mercier est responsable, c'est celle de M. Berger, qui s'élève à $117,916.00. Comme cette réclamation était contestée, ce n'est qu'en dernier lieu qu'on en est venu à une entente définitive sur son bien fondé. Il y a aussi d'autres items que le gouvernement s'est décidé à régler en dernier lieu, s'élevant en chiffres ronds à $34,000. Or, sur un million de déficit, déduction faite de ces réclamations, soit : $152,000, en chiffres ronds, il reste une balance de $848,000 dont ils ne peuvent nier la paternité.

L'honorable ex-Trésorier s'efforce d'atténuer l'extravagance de son administration en prétendant que cette énorme augmentation dont il énumère une partie seulement, était inévitable. Pourtant ces honorables messieurs ont fait une guerre acharnée au régime Mercier sur le chapitre de la dépense, mais du moment qu'elle est faite par eux ils n'envisagent plus la question au même point de vue. L'honorable ex-trésorier connaissait pourtant bien en 1896, lors de son discours budgétaire, qu'il y avait, même à cette date, un déficit assez considérable, mais cela

ne l'a pas empêché de se lancer dans des dépenses qu'il savait ne pouvoir rencontrer avec ses ressources diminuées par l'abolition des taxes. Or il est facile de constater le déficit en perspective qui existait à cette même date (décembre 1896.)

Les estimés révisés de la dépense ordinaire, tel que constaté dans le budget de l'année dernière et présenté sous la responsabilité de l'Ex-trésorier, étaient de.. $4,291,094.72

Estimés des recettes ordinaires, révisés par l'ex trésorier lui-même, étaient de.................................... 4,087,699.02

Déficit constaté...................... .... 203,395.70

Il faut ajouter a ce déficit ce qui a été voté à la session de 1896, pour les écoles, soit : 50,000,00

Je pourrais facilement grossir le déficit en ajoutant d'autres items d dépenses découlant de la législation pendant cette session, et pour lesquelles il n'avait été faite aucune prévision mais je n'en tiens pas compte pour le moment vu qu'ils sont inclus dans la dépense réelle, à laquelle je vais faire allusion dans un instant.

Le déficit en perspective à cette date était donc de,....... 253,395,70

L'ETAT suivant indique la différence entre les estimés et les dépenses réelles, pour l'année 1897 :

Les estimés budgétaires pour les dépenses ordinaires, pour l'année 1896-97 étaient portées à.................. $ 3,946,834 74

A la session suivante, y compris les estimés supplémenres et les mandats spéciaux émis jusqu'à cette date, la dépense estimée s'élevait alors à......$ 4,291,094 02

Le total de la dépense ordinaire a été de.................. 4,677,095 20

Ce qui est une augmentation sur le budget soumis à la Chambre le 20 novembre 1895, de........................ $ 730,260 46

Dans le budget de 1895 les dépenses extra-ordinaires étaient estimées à.. $ 10,228 00

Mais le montant réel de la dépense extra-ordinaire au 30 juin 1897, d'après les comptes publics, est de...... 176,822 28

L'augmentation sur l'estimation est de................ $ 166,604 28

Dans le budget pour l'année 1897, l honorable Trésorier portait les recettes probables à............................ $ 4,107,699 42

D'après les comptes publics, non compris les déboursés des percepteurs du Revenu et des Shériffs qui ne changent rien cependant au chiffre réel reçu, vu que le même montant paraît aussi comme dépense, le montant actuellement reçu est de................................ 3,813,237 41

Reçu en moins.............................. $ 294,462 01

Ce tableau indique que sur le chapitre de la dépense et les estimés de M. Taillon, l'augmentation est de $730,260,46, et de $166, 604.28 sous la rubrique de dépenses extraordinaires, et les recettes 294,-462.01 de moins que les estimations.

Le tableau suivant démontre le déficit entre les recettes et les dépenses :

ETAT de la dépense ordinaire et extraordinaire pour l'année fiscale se terminant le 30 juin 1897.

Total de la dépense ordinaire (voir comptes publics).......		$ 4,685,966.22
Total des recettes ordinaires..........................		3,874,966.42
Le déficit entre les recettes et les dépenses ordinaires est donc de....................................		$810,484.20
Total de la dépense ordinaire et extraordinaire, non compris les remboursements de dépôts de garantie des fidéicommis, et les subsides aux chemins de fer.........		$4,892,282.70
Les recettes..		3,877,466.22
Le déficit est de.......................................		$1,014,816.48
Si vous ajoutez maintenant les items suivants :		
Subventions aux chemins de fer.........	$1,339,857.23	
Chemin de fer Q. M. O. & O...........	6,617.78	
		1,346,475.01
Le déficit total entre les recettes et les dépenses est donc de........................		$2,361,291.49

Le tableau suivant est un état comparé des recettes et des dépenses des deux dernières années du régime conservateur :

Recettes.	1896	1897	Augmentation	Diminution
Du gouvernement fédéral...	$ 1,231,798 59	$ 1,257,183 70	$ 25,385 12	
Terres de la Couronne	1,045,310 19	879,893 26	....	$ 165,416 93
Administration de a Justice	339,964 07	285,747 17	....	54,216 90
Licences d'hôtels, etc.......	663,087 46	538 936 81	....	124,150 65
Taxes directes sur corporations commerciales........	148,643 86	134,404 03	....	14,239 83
Taxes sur mutations de propriétés....	184.254 50	71,856 99	....	100,397 51
Licences de manufacture et de magasin	79.728 52	10,393 77	....	69,334 75
Taxes sur les successions..	163,365 33	229,441 72	66,076 39	
Taxes sur certaines personnes	17,507 67	3,507 74	....	13,999 93
Taxes ponr aliénés....	35,083 69	9,342 57	....	25,741 13
Ecoles d'industrie et de réforme	12,366 77	923 72	....	11,443 04
"Gazette Officielle de Québec".....................	23,182 60	21,637 58	....	1,545 02
Législation	11,491 51	8,391 39	....	3,100 12
Intérêt sur prix de vente du Q. M. O. & O.	333,057 98	299,395 07	....	33,662 91
Intérêt sur prêts et dépôts..	17,437 79	35,556 71	18.118 92	
Divers.....................	21,639 03	23,625 18	1,995 15	
	$ 4,327,910 55	$ 3,813,237 41	$ 111,575 57	$ 626,248 71

Dépenses.	1896	1897	Augmentation
Dette publique............................	$ 1,497,429 99	$ 1,550,874 16	$ 53,444 17
Législation............................	195,549 27	288,623 41	93.074 14
Gouvernement civil..........................	253,401 69	277,247 91	23,846 22
Administration de la Justice.............	568,544 28	662,665 77	94,121 49
Instruction publique........................	382,759 76	410.060 00	27,300 24
Agriculture, Immigration et Colonisation.	286,814 09	404,695 75	117,881 66
Travaux publics et édifices :			
Ordinaires..................................	97,544 64	165,783 76	68,239 12
Extraordinaires.......	58,485 34	176,832 28	118,316 94
Maisons de charité, y compris asiles d'aliénés..................................	326,078 25	358,616 77	32,538 52
Divers..........................	433,099 69	488,073 48	54,973 79
Dépenses pour Q. M. O. & O.............	....	8,883 42	
	$ 4,099,707 00	$ 4,792,361 71	$ 692,654 71

On voit par les chiffres ci-dessus quel est le résultat des opérations financières de 1897, un déficit total de $2,361,291.49.

Dans la dernière campagne électorale, l'hon M. Flynn déclarait publiquement, comme on le sait, que grâce à leur bonne administration, ils avaient réussi à rétablir l'équilibre dans les finances, et c'était là le point principal sur lequel ils s'appuyaient pour capter la faveur des électeurs. Lorsque lui et son ex-Trésorier faisaient ces déclarations publiques, ils connaissaient alors que l'année 1897 se solderait par un déficit considérable. Ils devaient aussi connaître les obligations auxquelles ils s'étaient engagés

en vertu d'arrêtés en conseil, obligations s'élevant à environ un million. Ils n'ignoraient pas non plus que le revenu ne produirait pas le chiffre des années précédentes. Avec un tel résultat en perspective l'ex-Trésorier vient nous dire, sans cependant nier le fait, mais pour se disculper personnellement, que ce déficit est dû a ce que son prédécesseur M. Taillon avait omis de pourvoir à certaines dépenses. Quel qu'en soit la cause, ce déficit est bien réel et tangible, et dans le cas actuel, il est impossible pour eux d'en imputer la responsabilité à leurs adversaires comme ils l'ont fait depuis 1892.

Malgré toutes ces subtilités oratoires, l'honorable ex-Trésorier ne peut nous faire croire que tel écart est une chose naturelle, et que si la dépense a excédé la recette, cela est dû à certaines exigeances qu'ils n'avaient pas prévues. Or il ne peut se servir d'un tel prétexte, car il connaissait fort bien, à la dernière session, ou du moins il devait le savoir, quel était l'état des finances. En se lançant par arrêté en conseil dans une multitude de dépenses qui étaient superflues et non d'absolue nécessité, il devait comprendre où cette politique le conduisait Qu'il admette donc franchement que ces largesses n'avaient qu'un but, celui d'influencer les électeurs, afin de conserver un pouvoir qui leur échappait. L'ex-Trésorier nous prend certainement pour des naifs, et veut en imposer à notre bonne foi lorsqu'il dit que si les recettes ont souffert ce n'est par aucune faute de leur part, à moins qu'on lui fasse un crime d'avoir aboli les taxes. S'ils ont aboli les taxes, c'est, je présume, qu'ils étaient en état de le faire, si non ils ont agi comme des enfants. Il faut que l'ex-Trésorier ait une pauvre opinion de l'intelligence de la Chambre pour venir nous débiter de semblables inanités. En se lançant dans une politique de dépenses nullement en rapport avec les ressources de la province, on doit supposer que l'ex-Trésorier et son chef ont agi avec connaissance de cause et les yeux ouverts. Mais ce qui est vrai, c'est qu'ils ne se sont nullement préoccupés des dépenses et n'ont pas voulu agir avec sévérité pour la rentrée des recettes. D'un côté ils voulaient agir avec indulgence afin de se concilier les débiteurs de la province ; d'un autre côté ils faisaient des largesses pour s'attirer les bonnes grâces des électeurs. Leur conciliation et leur générosité sont la véritable cause de l'énorme écart entre les recettes et les dépenses. En un mot, disons la vérité : ils voulaient à tout prix remporter les élections, et conséquemment ne regardaient ni aux dépenses, ni au favoritisme pour atteindre le but désiré. Il est réellement amusant d'entendre l'ex-Trésorier nous débiter des lieux communs pour atténuer l'effet d'une mauvaise administration dont lui et son chef sont responsables. Il se montre bien peu généreux envers son prédécesseur M. Taillon, sur les épaules duquel il voudrait mettre la responsabilité du déficit. Il est possible que M. Taillon, dans son budget de l'année précédente n'ait pas pourvu à certaines dépenses, mais il ne peut se prévaloir de ce prétexte car c'est lui-même définitivement qui a eu le contrôle de ces estimés. D'ailleurs, en rejetant une partie de la responsabilité sur les épaules de son prédécesseur, ce n'est que pour se disculper personnellement, et il est très injuste envers ce monsieur, parce qu'il sait fort bien que la majeure partie du déficit est due, purement et simplement, à sa propre incurie.

Quelle que soit la puissance oratoire de l'ex-trésorier, il ne peut atténuer l'inprévoyance de son administration, il ne peut nier l'existence réelle

d'un déficit de $1,014,816.48 et de $2,361,291.49 y compris les subventions aux chemins de fer.

Il doit seul porter la responsabilité d'un tel résultat, et le régime libéral n'y est pour rien, nonobstant sa bonne volonté de lui en faire porter, si possible, une partie de la responsabilité. Sa politique est de s'attaquer à un régime qui est disparu depuis 5 ans, afin de détourner l'attention de la Chambre de ses fautes financières. Dans une partie de son discours, " M. Taillon, dit-il, avait estimé qu'il recevrait de la taxe sur le transport des immeubles $200,000. Nous avons aboli cette taxe sur une demande générale du peuple et nous avons en conséquence, éprouvé une diminution de revenu, de cette source, au montant de $125,143 ; des Terres de la Couronne, 74,615, ces sommes réunies forment un total de $219,865." Relativement à la diminution du revenu par l'abolition des taxes, il ne peut blâmer son prédécesseur, vu que c'est un acte de son gouvernement dont il doit porter la responsabilité. Or il devait savoir que le revenu en souffrirait, mais pourquoi alors ces messieurs se vantaient ils d'un surplus. L'ex-Trésorier insinue qu'un fort montant du revenu provenant des Terres de la Couronne et des licences, pour la dernière année fiscale, ne fut collecté qu'après l'expiration de l'année et n'a pu être inclus dans les recettes. Mais, ajoute-t-il, " strictement parlant, ces montants devraient être passés à notre crédit et ils contribueraient à augmenter la recette pour l'année dernière et non pour l'année courante."

Pour faire oublier son incurie, il accuse le gouvernement actuel d'avoir retardé la perception de certaines recettes afin d'en faire bénéficier l'année suivante. Cet argument est facile à réfuter par les chiffres suivants, basés sur un état officiel préparé par la comptabilité du Trésor. Cet état est la meilleure réfutation que je puisse faire à cette insidieuse assertion.

Qu'on veuille se rappeler que le gouvernement est entré réellement en fonction que dans les premiers jours de juin et que l'année fiscale se termine le 30 du même mois ; il est essentiel de prendre note de ce fait.

Voici le résumé de l'état que je viens de mentionner, ce résumé montre l'estimation des recettes ; c'est-à-dire la recette actuellement perçue au 26 de mai 1897, la balance à recevoir ; ce qui avait été reçu sur les items non compris dans les estimés, et aussi une révision des estimés, indiquant les montants sur lesquels on pouvait compter, du 26 mai au 30 juin 1897. Cet état officiel a été préparé par les officiers de la Trésorerie, par des hommes jouissant de l'entière confiance de nos prédécesseurs et que l'on ne saurait accuser de partialité en faveur du Gouvernement actuel.

Estimé des recettes pour l'année 1897......	$ 4,107,669 42	
Montants reçus en plus sur certains items des estimés...............	19,324 27	
Montants reçus non inclus dans les estimés......	15,739 14	
		$ 4,142,762 83
Reçu au 26 mai 1897................		3,214,993 69
		$ 927,769 14
Estimation révisée, le 26 mai par les officiers du Trésor. du montant à recevoir, du 26 mai au 30 juin 1897.		596,873 49
Différence en moins........................		$ 330,895 65

Ainsi à cette date les officiers du Trésor ne comptaient que sur $596,873.49 au lieu de $927,769.14.

Résumé :

Estimés des recettes..	$ 4,107,699 42
Montants reçus en plus sur certains items des estimés..	19,324 27
Montants reçus non inclus dans les estimés..............	15,739 14
Montant total à recevoir pour 1897..........................	$ 4,142,762 83
Moins montants inclus dans les estimés, qui seront probablement pas reçus....................................	330,895 65
Estimation du total des recettes..............................	3,811,867 18
La somme encaissée a été de..................................	$ 3,813,297 11

Ainsi, par le tableau ci-dessus, l'on voit que tout ce qui avait été encaissé au 26 de mai 1897, était $3,214,993.69, et que les officiers du Trésor ne comptaient, après une nouvelle révision soigneusement faite, que sur une encaisse, du 26 de mai au 30 juin 1897, de $596,873 49 au lieu de $927,769.14. Du 30 juin 1896 au 26 de mai 1897 la recette avait été sur le pied de $300,000 par mois. Or à notre arrivée, il restait à percevoir dans un mois, environ 22 et demi pour cent du total des estimés s'élevant à 4.142,762 83, ou $927,769 14 du 26 mai au 30 juin 1897.

Je demande à tout esprit impartial, comment eût-il été possible de faire rentrer, du 1er au 30 juin 1897 une somme de $927,769.14, lorsqu'eux-mêmes n'avaient perçu que $300,000 par mois. Il aurait donc fallu faire dans un mois le travail de trois. On voit de suite la futilité de la prétention de l'ex-Trésorier.

Il sait fort bien, d'ailleurs, que si le revenu n'a pas été égal aux estimés, c'est qu'il avait exagéré certaines recettes, afin de montrer un budget équilibré. Malheureusement que pour les licences si elles n'ont pas produit le chiffre indiqué, c'est que la perception en a été négligée de crainte de se rendre impopulaires pendant les élections, et que c'est dû à cette négligence si la province a perdu un montant considérable, c'est une perte réelle dans la majorité des cas, à moins que la collection de ces patentes n'en soit faite à temps.

Je crois avoir démontré clairement qu'il trompe ses auditeurs en voulant mettre sur les épaules du gouvernement actuel la dimunition du revenu sur les licences pour l'année 1897.

Sur le chapitre de la dépense, là encore ses insinuations portent à faux quand il dit qu'il a raison de croire que nous avons fait rentrer comme dépense dans l'année 1897, tout ce qu'il était possible. Il sait fort bien qu'il fausse la vérité en parlant ainsi Au lieu de procéder par insinuations que ne signale-t-il pas, d'une manière spécifique, les items que nous avons mis, suivant lui, sur le compte de 1897, qui ne devraient pas y être ? Cela devrait pourtant lui être facile, car il a en main tous les documents nécessaires pour prouver le bien fondé de ses avancés. Mais il ne l'osera pas, il préfère la voie des généralités, cela est moins compromettant. Est-ce que l'honorable ex-Trésorier nous a crus assez naifs de remettre à l'année suivante ce qui appartenait à l'année courante, simplement pour lui faire le plaisir de diminuer son déficit ? D'ailleurs l'état suivant, préparé par les officiers du Trésor, suffira pour mettre à néant de telles assertions.

Les estimés de la dépense, votés en 1895 pour 1897, s'élèvent à	$	3,957,062 74
Estimés supplémentaires, 60 Vic., ch. 1 scédule A		187,318 42
Mandats spéciaux, émis jusqu'au 26 mai		299,722 94
Paiements faits en vertu de crédits statutaires, non compris dans les estimés		52,424 38
Total	$	4,496,528 48
Tel était le montant total des estimés, des mandats spéciaux et des estimés supplémentaires, jusqu'au 26 de mai 1897.		
Montant requis pour le service public, du 26 mai au 30 juin 1897, non prévu dans les estimés		265,465 29
Total	$	4,761,993 77
Montant réel de la dépense (Voir les Comptes Publics..	$	4,892,282 70

En examinant les chiffres ci-dessus, l'on voit que l'estimé de la dépense était, au 26 de mai, de $4,496,528.48, ce qui représente $400,000 par mois. Or, comment était-il possible de faire face aux dépenses, du 26 de mai au 30 de juin, sans avoir recours à des mandats spéciaux, dont le montant s'est élevé à $265,465.29, chiffre bien inférieur à celui qu'ils avaient dépensé mensuellement.

L'état ci-dessus indique assez clairement que ce n'est pas nous que l'on peut taxer d'extravagance, mais bien ceux qui avaient agi avec tant de prodigalité et qui nous avaient laissés sans ressources pour faire face aux exigences indispensables du service public. Nous nous sommes simplement limités à solder les obligations découlant de la politique de nos prédécesseurs qui, maintenant dans l'opposition, voudraient nous faire porter une part de la responsabilité qui est attribuable à leur propre extravagance.

L'ex-Trésorier dit que cette augmentation de la dépense n'a été qu'accidentelle et ne pouvait être prévue, mais qu'on ne devait pas la considérer comme d'une nature permanente sur le revenu. " Je saisis, dit-il, " cette occasion pour protester contre la politique que le gouvernement a " adoptee en arrivant, c'est-à-dire qu'il est nécessaire d'effectuer un nouvel " emprunt pour solder ce déficit. Si leurs promesses d'économie doivent se " réaliser, ils peuvent rembourser en peu de temps les emprunts temporaires " dont ils peuvent avoir besoin pour rencontrer leurs dettes actuelles, " mais c'est une chose bien différente que d'ajouter à la dette consolidée, " et d'obliger la province de payer un intérêt pour un terme de 40 à 50 " ans sur un emprunt qu'ils pourraient liquider autrement. "

L'ex-Trésorier dit que la dépense de l'année dernière n'était qu'accidentelle et ne pouvait être considérée comme d'une nature permanente. Il est impossible de dire si la dépense de l'année dernière était d'une nature permanente ou non, mais si l'on en juge par l'extravagance de son administration des finances et par les obligations qu'il s'engageait en vertu d'arrêtés en Conseil à faire voter par la Législature à la Session suivante, il nous est bien permis de mettre en doute les déclarations que les dépenses n'étaient qu'accidentelles et qu'ils se seraientarrêtés dans la voie d'extravagance qu'ils avaient suivie depuis leur avenement au pouvoir.

L'honorable ex trésorier prétend que le déficit et les obligations qu'ils ont léguées pourraient être soldées avec le revenu ordinaire. Cependant ce monsieur doute que nos estimés des recettes et des dépenses pour l'année prochaine puissent se réaliser. L'ex-trésorier est pourtant celui qui nous soumettait, à la dernière session, des estimés représentant à peu près les mêmes chiffres que ceux de l'honorable premier ministre, au moyen desquels, il nous prédisait un surplus de $73,299.40 entre les recettes et les dépenses ordinaires. Aujourd'hui, il ne crois pas que les estimés puissent se réaliser. On voit par là ce que vaut l'opinion de cet honorable monsieur. L'année dernière, lorsqu'il était trésorier, il nous faisait miroiter un surplus. Cette année il ne crois pas que nous puissions réussir à équilibrer les recettes et les dépenses. D'un autre côté, il prétend que nous pouvons, sans avoir recours à un nouvel emprunt, rembourser à même nos revenus ordinaires, les obligations qu'ils nous ont léguées. Pourquoi, l'année dernière, a-t-il effectué un emprunt de 1,360,000 pour regler une partie des 17 cents et demie sur les derniers 35 cents de la conversion en argent, des subsides en terres octroyés à certaines compagnies de chemins de fer? S'il croit aujourd'hui qu'on puisse rembourser à même le revenu ordinaire, 1,121,967.08 de subventions aux chemins de fer, et 370,174.35 de dépôts de garantie, à part d'autres obligations, pourquoi ne l'a-t il pas fait lui même pendant le dernier exercice. Tout cela n'est que de la mise en scène, car il sait fort bien que nous ne sommes pas en état de solder les obligations qu'ils nous ont léguées avec nos revenus ordinaires, et si, définitivement nous sommes légalement obligés d'acquitter les engagements qu'ils ont contractés par arrêtés en conseil, il faudrait un emprunt bien plus considérable que celui que nous nous proposons d'effectuer. Après avoir contracté de lourdes obligations, l'ex-trésorier vient froidement nous dire de les régler avec le produit de nos revenus ordinaires, tout en déclarant qu'il ne croit pas que nos recettes suffiront pour couvrir les dépenses ordinaires. L'année

dernière dans son discours sur le budget, il déclare qu'il allait réserver sur le dernier emprunt permanent un million pour solder la balance des subsides aux chemins de fer et les dépôts de garantie, mais malheureusement il n'a pas tenu sa promesse car ce million a été absorbé par le déficit de 1897. L'année dernière il obtenait l'autorisation de faire un emprunt pour regler les 17½ centins sur les seconds 35 cts. Aujourd'hui nous demandons un emprunt pour regler des obligations de même nature, savoir : la balance des dépôts de garantie des subsides aux chemins de fer et une partie des 17½ cts., mais dans l'opposition il ne veut pas d'emprunt pour payer leurs propres obligations, il faut que nous les soldions avec les revenus ordinaires.

Sa critique sur le budget de l'Hon. Premier ministre n'a été, d'un bout à l'autre, qu'un tissu de contradictions avec ses œuvres et celles de ses amis, et qu'une fallacieuse attaque des actes d'une administration dont il ne s'agit pas dans le moment. L'ex-Trésorier nous a aussi entretenus de son projet de conversion dont il se plait naturellement à parler avec complaisance. Pourtant la conversion des £560,000 stg. effectuée avant le 30 juin 1897 n'est pas de nature à nous laisser d'illusions à l'égard de ce projet

CONVERSION

CONTRAT CONCLU AVEC LA BANQUE DE MONTRÉAL POUR LA CONVERSION DES TITRES DE LA PROVINCE.

Sous l'autorité de l'acte 60 Vict., chap. 2, et aux termes d'un contrat conclu avec la Banque de Montréal et approuvé par un ordre en conseil du 17 avril 1897, celle-ci a l'exclusif privilège pendant 2 ans d'effectuer une conversion pour le tout ou pour une partie de nos titres, aux conditions suivantes :

Le prix de rachat de nos titres portant 5 o/o et 4 o/o est de 3.50 en échange de nouveaux titres au taux de 3 o/o à 90.

En d'autres termes de consolider nos anciens titres de 5 o/o et 4 o/o en du 3.50 qui est la valeur de ces titres et de lui remettre en échange du 3 o/o à 90, ce qui est une fraction au-dessous de 3.50, or, 3.50 pour du 5 o/o à 10 ans d'échéance équivaut à $112.56.

Pour convertir 112.56 en du 3 o/o à 90 il faudra une émission de $125.00 ; 3 o/o d'intérêt sur $125.00 s'élève à......	3.75
Pour éteindre en 40 ans l'augmentation créée par la conversion, il faut un fonds d'amortissement, versé semi-annuellement, de 1 3/10 o/o ; soit sur $25...........	.32
Ce qui porte l'intérêt annuel à.................	4.07

Soit une différence en moins de. 93 d'un pour cent.

Par une conversion immédiate de nos titres portant 5 o/o à 10 ans d'échéance en du 3o/o à 90, nous engageons la province à payer pendant 40 ans un taux d'intérêt de 4.07 o/o.

Examinons maintenant le résultat d'une conversion à échéance, comparé à celui d'une conversion immédiate :

L'échéance moyenne de nos titres de 5o/o est de dix ans.

A l'échéance nous n'aurons que $100 à payer au lieu de $112.56 et vu la tendance générale de l'abaissement graduel du taux de l'intérêt, il est probable, que nous pourrons alors obtenir 95 pour du 3 o/o et même le pair ; la cote actuelle de nos 3o/o sur le marché est 95 et la Banque de Montréal les offre à 93½ en échange pour nos anciens titres.

Par une conversion à échéance à 95, il faudra pour chaque $100 rachetées, une émission de $105.26,

Or, 3 o/o d'intérêt par année sur 105.26 pendant 30 ans est de	94.73
L'augmentation de la dette créée par cette conversion étant de 5.26, l'amortissement de 1 3/10 o/o en 40 ans équivaut à..	2.74
Soit un total d'intérêt en 30 ans de............ .	97.47
ou 3.24 par année.	
Pour établir la parité entre 30 et 40 ans, il faut ajouter 10 ans d'intérêt à 5 o/o..............................	50.00
Le montant total d'intérêt payé en 40 ans est de.........	147.47

Soit annuellement un taux de 3.68 o/o au lieu de 4.07.

Par une conversion immédiate, il est vrai, nous gagnerons pendant 10 ans la différence entre le taux actuel de 5 o/o et celui de 4.07 o/o, soit. 93 de 1 o/o ; ce qui ferait pour les dix ans...........................	9.30
Mais nous perdrons pendant 30 ans la différence annuelle de .83 d'un pour cent entre le taux de 4.o7 o/o et celui de 3.24o/o qui est le taux d'une conversion à l'échéance des titres, faisant donc pour 30 ans une perte de......	24.90
Ce qui représente en 40 ans un gain d'intérêt en faveur d'une conversion à échéance de............................	15.60
sur chaque cent piastres.	

En obtenant le pair à l'échéance des titres la perte par une conversion immediate serait alors comme suit :

Gain pendant 10 ans entre les taux de 5o/o et 4.07o/o......	9 30
Au pair pour nos nouveaux titres le taux d'intérêt sera de 3o/o au lieu de 4.07o/o, soit un bénéfice de 1.07o/o que nous perdrons annuellement par une conversion immédiate ; la perte pour 30 ans est de..................	32 10
Gain d'intérêt en 40 ans sur chaque $100 par une conversion à échéance..	22 80

Voyons maintenant quel serait le résultat total d'une conversion immédiate de nos titres à 5o/o à 12.56o/o de prime en du 3o/o à 90 et 1 3/10 de 1o/o versé semi-annuellement pour le rachat de l'augmentation de la nouvelle émission.

Le total de nos titres portant 5o/o est de $14,185,273, ce qui à 112.56 représente $15,966,944.

Pour couvrir cette somme par des titres à 3o/o à 90 ; il faut une émission de 17,74[illegible]042 ; 3o/o d'intérêt sur cette somme pendant 40 ans est de..........................	21,289,257 00
1 3/10 de 1o/o versé semi-annuellement pendant 40 ans pour amortir l'augmentation sur la dette de 3,555,775.00 créée par la conversion..............................	1,849,003 00
Total d'intérêt à payer pour 40 ans par une conversion immédiate..	23,138,260 00

Etablissons à présent le résultat d'une conversion à échéance.

A 90 pour du 3o/o par une conversion à échéance le total de l'intérêt à payer serait comme suit :

Pour couvrir $14,185,273.00 à 90 il faut une émission de 15,761,414.00 ; 3o/o sur cette somme pendant 30 ans..	14,185,273 00
5o/o, sur 14,185,273.00 pendant 10 ans..............	7,092,636 00
1 3/10o/o pendant 40 ans pour amortir l'augmentation de 1,576,141, sur la dette créée par la conversion.	819,593 00
Total d'intérêt à payer en 40 ans par une conversion à échéance....................................	22,097,502 00
Pour une conversion immédiate le total est de........	23,138,260 00
La différence en faveur d'une conversion à échéance à 90 est de..................................	1,040,758 00

A 95 pour des titres à 3o/o la différence serait comme suit :

A 95 la nouvelle émission ne serait que de 14,931,866.00 ; 3o/o sur cette somme pendant 30 ans......	13,438,679 00	
5o/o sur 14,185,275.00 pendant 10 ans............................	7,092,636 00	
1 3/10o/o pour amortir l'augmentation de la dette de 746,593, par la conversion...........	388,228 00	
Total d'intérêt à payer par une conversion à échéance.............	20,919,543 00	
Total d'intérêt à payer par une conversion immédiate............	23,138,260 00	
Différence en faveur d'une conversion à échéance................		2,218,717 00

Cette différence sera encore plus considérable, si le pair est obtenu pour les nouveaux titres, lors d'une conversion à échéance. Ainsi :

3o/o sur 14,185,273.00 pendant 30 ans	$ 12,766,745.00	
5o/o sur 14,185,273.00 pendant 10 ans	7,092,636 00	
Total de l'intérêt à payer en 40 ans pour une conversion à échéance, pour des titres au pair	19,859,381.00	
Le total de l'intérêt à payer par une conversion immédiate étant de ...	23,138,260.00	
La différence en faveur de la conversion au pair est de		3,278,879.00

Dans les calculs précédents je n'ai tenu aucun compte de la mutation de timbres au taux de 5/8 de 1 p. c payable en argent.

EMPRUNT FRANÇAIS.

L'emprunt français de 1880 de $4,275,853.34 à 39 ans portant 4½% est amortissable par annuités de $233,827.51. Au moyen de ces annuités le capital sera éteint à l'échéance. Au 30 juin 1897 il restait de cet emprunt $3,241,686.68 qui n'était pas encore amorti.

La différence entre l'intérêt sur $4,275,863.34 que nous sommes obligés à payer sur le plein montant jusqu'à l'échéance et l'intérêt sur la balance non rachetée de $3,241,686.68 sont appliqués avec le fonds d'amortissement au rachat par tirage d'un montant équivalent ; de sorte, qu'à fur et à mesure que l'intérêt diminue sur la balance non rachetée, cet intérêt est ajouté au fonds d'amortissement et sert a retirer un nombre proportionnel de ces titres.

Par une conversion il est vrai que nous n'aurions plus à verser le fonds d'amortissement, ni la différence d'intérêt entre le montant total des titres et la balance non rachetée, mais la balance non amortie reste due, plus l'augmentation du capital créée par une conversion.

Nous ne pouvons pas considérer comme un gain réel l'abandon du fonds d'amortissement et d'un certain montant d'intérêt qui servaient au rachat de ces titres.

TABLEAU COMPARATIF.

Du *total* d'intérêt à payer, en 40 ans, par une conversion immédiate ou à l'échéance, au taux de 90, 95 ou au pair :

—	Taux réel.	Somme totale à payer en 40 ans et intérêts.	Perte par une conversion immédiate, suivant le prix obtenu pour la nouvelle émission.	
			Perte par année.	Perte en 40 ans.
Dette de $14,185,273 : Taux actuel	5 00			
Conversion immédiate en du 3 p. c. à 90	4 07	$ 23,138,260 00		
Conversion à échéance en du 3 p. c. à 90	3 89	22,097,502 00	$ 26,018 93	$ 1,040,758 00
Conversion à échéance en du 3 p. c. à 95	3 68	20,919,543 00	55,468 60	2,218,717 00
Conversion à échéance en du 3 p. c. au pair	3 50	19,859,381 00	81,971 97	3,278,879 00

L'on voit par les états que je viens de soumettre qu'une conversion à l'échéance des titres est bien supérieure sous tous les rapports, à celle de l'hon. ex-trésorier. Il est vrai que sur les 5 p. c. il y aurait un gain temporaire, mais il serait plus que contrebalancé par la perte subséquente.

Il n'y aura aucun profit à réaliser par une conversion de nos 4 p. c., au contraire, elle entraînerait une perte. Nous en avons une preuve par la conversion des £560,000 stg, effectuée par la banque de Montréal avant le 30 juin dernier, d'après l'exposé de l'hon. Premier Ministre dans son discours sur le budget et dont voici le texte :

" Sous l'autorité de l'acte 60 Vict. cap. 2 et suivant les stipulations du contrat approuvé par un ordre en conseil du 17 avril 1897, la banque de Montréal avait antérieurement au 30 juin 1897, convertie en du 3o[o £560,000 stg, des titres de l'emprunt du 1er mai 1896 échéant le 1er mai 1936 par une émission £688,551-2-3 stg, de stock inscrit dû le 1er avril 1937. Le capital fut donc ainsi augmenté de £128,551-2-3 ou $625,651.41.

L'intérêt annuel à 4 p. c. sur £560,000-0-0		$ 109,013 33
L'intérêt annuel à 3 p. c. sur £688,551-2-3 est de	$ 100,528 46	
L'annuité requise au rachat de l'augmentation de la dette de £128,551-2-3 en 40 ans est de £1,705-0 0	8,297 67	
		$ 108,826 13
Economie annuelle de		$ 187 20

A l'encontre de cette épargne annuel vient la mutation des timbres sur £688,551-2-3 qui à 5/8 p. c. s'élève à $20,943.41.

Ainsi, en vue de gagner tous les ans la bagatelle de $187.20 durant 40 ans, la province a été forcée de payer $20,943.41 ; or 3 p. c. d'intérêt sur cette somme, représente annuellement $628.30, ce qui au lieu d'une économie de $187.20 devient une perte immédiate de $441.10 annuellement durant 40 ans.

C'est là le résultat pratique de ce premier essai de conversion de la dette par mes honorables amis de la gauche et, sous de telles auspices, il est bien à propos de demander à quoi se réduisent les belles espérances que l'on faisait miroiter à nos yeux, affirmant qu'il y aurait un gain annuel de $200,000 sur le service des intérêts seul."

Nous pouvons juger par le résultat de cette conversion, quel sera celui de la balance de nos titres à 4 p. c.

Quant à nos titres de 5 p. c. il est douteux qu'ils puissent être consolidés d'une manière générale en du 3 p. c. à 90.

Ces titres à $3.50 qui est le prix de rachat offert par la banque de Montréal représente leur valeur réelle sur le marché financier, de sorte que lesporteurs, d'ici à l'échéance, peuvent en tout temps les vendre à ce taux, mais quant à ceux qui les ont obtenus au pair ou au-dessous du pair, il n'est pas probable qu'ils consentent à les échanger pour du 3 p. c. à 93½ taux auquel les offre la banque de Montréal en échange pour les anciens titres ; or du 3 p. c. à 93½ équivaut à 3.3/10 p. c. d'intérêt, ce qui est bien inférieur à 3.50même pour ceux qui les ont acquis à prime.

Pour les 4 p. c. à 36 ans d'échéance, il est douteux que les porteurs s'empressent d'échanger du 3 50 pour du 3.3/10, surtout ceux qui les ont obtenus au pair ou à moins que le pair.

La conversion de ces £560,000 stg représentant laplus grande partie de l'émission de l'année précédente,conversion dont le gouvernement s'est glorifié, soulève la curiosité de bien des gens. Ils ne peuvent comprendre pourquoi le gouvernement a vendu ses titres à 105 et les ait rachetés quelques mois après à 110.60.

Les esprits sceptiques, il y en a toujours, disent ouvertement que la vente de ces titres l'année précédente n'était que pour la forme, et ce qui les confirme dans leur opinion c'est que la plus grande partie de cet emprunt moins $292,000 s'est trouvée comme par hasard entre les mains d'un banquier à Montréal, juste à point pour une conversion qui allait verser entre les mains de quelqu'un une somme de $150,000 de profit.

Il est assez singulier que la banque d'Ecosse qui les avait déposés à la banque de Commerce les ait gardés en portefeuille pendant un an, car les banques n'ont pas pour habitude de retenir par devers elles des valeurs négociables et dont elles peuvent tirer partie, à moins que ce ne soit comme sureté collatérale pour avance faite à un tiers, qui suivant les apparences connaissait d'avance le projet de conversion du gouvernement.

Je crois avoir démontré clairement quel est le résultat d'une conversion immédiate comparée à celle que l'on pourrait effectuer à l'échéance des titres, même dans les termes du contrat avec la Banque de Montréal et on ne peut espérer d'effector une telle consolidation à un taux plus favorable car elle ne serait plus possible.

Une opération de cette nature, d'après mon expérience, ne peut réussir comme règle générale, qu'en offrant un peu plus que l'équivalant de l

valeur du marché pour nos anciens titres et un peu moins pour les nouveaux que l'on offre en échange.

Dans le cas actuel, ce qui va rendre cette conversion difficile, c'est l'infériorité de la valeur de la nouvelle émission comparée à celle de nos anciens titres.

Quoiqu'en dise l'ex-Trésorier, ce serait une illusion que de compter sur la diminution du service d'intérêt qu'il prévoit, à moins qu'il ne calcule comme bénéfice le montant destiné au rachat de l'emprunt de 1880.

Cette conversion nous engage à une servitude assez sérieuse, celle de verser pendant 40 ans un fonds d'amortissement pour le rachat de l'augmentation de plusieurs millions de capital créée par cette conversion.

Quarante ans est une bien longue période et il se peut, comme cela est déjà arrivé dans bien des cas, qu'un jour ou l'autre ce service d'amortissement soit abandonné.

Dans une telle éventualité, pour un gain temporaire et relativement minime, nous nous trouverons en face d'une dette augmentée de plusieurs millions.

Je crois avoir répondu d'une manière satisfaisante à la critique de l'ex-Trésorier. Il ne me reste plus maintenant qu'à soumettre à la chambre quelques tableaux destinés à exposer clairement les opérations financières de nos prédécesseurs, du 30 juin 1892 au 30 juin 1897. A l'aide de ces chiffres la chambre pourra facilement se rendre compte de leur prétendu équilibre entre les recettes et les dépenses ordinaires et extraordinaires, dont ils nous ont si souvent entretenus depuis 1892.

ETAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE TOUTE NATURE, DEPUIS LE 30 JUIN 1892 AU 30 JUIN 1897

Emprunt de 1892..................		$3,860,073 34	
" 1894..................		2,744,800 00	
" 1894 Paris		4,106,391 52	
" 1896 partie émission 30 juin 1896		2,044,000 00	
" 1897 balance do		1,124,200 00	
" 1897 nouvelle émission............		1,224,000 00	
Produit du stock inscrit émis pour la conversion de la dette		3,015,853 86	
Moins remboursements des émissions suivantes :		$18,119,318 72	
Emission de 1 91...................	$3,860,00 00		
Emission de 1893................	4,106,461 00		
Rachat des £560 000 de titres de l'emprunt de 1896 avec prime..	3 015,853 86	10,982,314 86	$7,137,003 86
Fonds en fidéi-commis..........	234,065 61		
Fonds d'amortissement prélevé sur subventions aux chemins de fer....................	899 14		
		234,964 75	
Vente de propriétés............		2,500 00	
Emprunts temporaires..........		700,000 00	
Au montant ci-dessus il faut ajouter le montant en caisse au 30 juin 1892	1,331,855 29		
Moins mandats non soldés.......	555,028 10	776,827 19	
			1,714,291.94
			$8,851,295 80

Du montant ci-dessus il faut déduire les sommes suivantes qui ont été payées du 30 juin 1892 au 30 juin 1897 :			
Remboursement d'emprunts temporaires		1,500,000 00	
Subventions aux chemins de fer		3,043,850 80	
Payé a/c. sur le 2ème 35c de terres converties en argent à 17½c		1,164,638 33	
Chemin de fer Q. M. O. & O		68,574 17	
Remboursement de dépôts de garantie de chemins de fer		1,400,174 66	
Achat de propriété		80,000 00	
Remboursement de fonds en fidéi-commis		206,746 15	
Remboursement de la taxe prélevée sur subsides aux chemins de fer		8,355 22	
			7,472,339 33
			1,378,956 47
Balance des emprunts, fidéicommis et des emprunts temporaires qui a été employée comme suit :			
Total des dépenses ordinaires, du 30 juin 1892 au 30 juin 1897	20,590,794 87		
Dépenses extraordinaire	1,017,035 97		
		21,607,830 84	
Le revenu total a été comme suit:			
Revenu ordinaire, y compris les nouvelles taxes de 1892 à 1897	21,067,784 61		
Revenu extraordinaire	109,261 33	21,177,045 94	
Déficit entre les recettes et les dépenses, non compris les subventions aux chemins de fer, le paiement en a/c, sur les 2èmes 35c., les dépôts de garantie et les fonds en fidéi-commis		430,784 90	
Argent en caisse au 30 juin 1897	1,391,428 65		
Moins mandats non soldés	443,257 08		
		948,171 57	
			1,378,956 47

Par l'état ci dessus on constate donc que le déficit entre les recettes et les dépenses est de $430,764.90 mais si l'on tient compte des recettes provenant des nouvelles taxes et du surcroît des recettes normales qui figurent dans le total des recettes de	$ 21,177,045 94
et que l'on déduise ce surcroît de recettes de $624,239.20 par année soit un total pour les cinq ans	3,121,196 00
	$ 18,055,849 94
Le montant total des dépenses ordinaires et extraordinaires, du 30 juin 1892 au 30 juin 1897 est de	21,607,830 84

En déduisant de cette somme les recettes du 30 juin 1892 au 30 juin 1897, déduction faite du surcroît des recettes par les nouvelles taxes et l'augmentation des recettes normales, soit		18,055,849 94
Tel aurait été le déficit au 30 juin 1897 sans le produit des nouvelles taxes et l'accroissement du revenu,		$ 3,551,980 90

On peut voir par cet état que pas un seul centin des dépôts de garantie n'a été payé avec le produit des nouvelles taxes, comme l'ont souvent prôné ces honorables messieurs, en Chambre et sur les tribunes populaires.

Pour bien comprendre leur administration financière, il est nécessaire de soumettre un état des recettes que ces messieurs ont eues à leur disposition, du 30 juin 1892 au 30 juin 1897. C'est ce que je me propose d'établir par le tableau suivant :

ETAT COMPARATIF DES RECETTES.

Etat des recettes ordinaires sous le régime conservateur, y compris les nouvelles taxes :

Pour 1893	$ 4,384,654 48	
Pour 1894	4,258,728 56	
Pour 1895	4,221,687 84	
Pour 1896	4;327,910 55	
Pour 1897	3,874,803 18	
Le total des recettes ordinaires de 1893 à 1897 est de	$21,067,784 61	
Ce qui représente par année		$4,213,556 92
Régime Mercier :		
Pour 1888	$ 3,738,228 39	
Pour 1889	3,625,115 20	
Pour 1890	3,536,783 79	
Pour 1891	3,457,144 32	
Total des recettes ordinaires	14,357,271 70	
Représentant par année		3,589,317 92
L'augmentation annuelle des recettes ordinaires sous le régime conservateur, due pour la majeure partie à l'imposition des nouvelles taxes est de		624,239 00

$624,239.00 par année, pendant 5 ans forment un montant total de $3,121,196.00 de revenu de plus que sous le régime Mercier ; cependant cette énorme augmentation de revenu n'a pas été suffisant pour couvrir leurs dépenses ordinaires et extraordinaires.

Sans les nouvelles taxes qui ont produit, de 1892 à 1897	$ 2,262,452 55
Et l'augmentation de notre revenu normal, augmentation qui est due à la politique du régime Mercier, qui avait élevé le tarif sur les coupes de bois et les droits des licences, et dont ces messieurs ont bénéficié, soit	858,743 45
	$3,121,196 00
Et si maintenant on ajoute le déficit réel entre les recettes et les dépenses non compris les subsides de chemins de fer..	430,784 90
Le total est de..................................	$ 3,551,980 90

Le déficit eut été sans les nouvelles taxes et le revenu de $858,743 45 de 3,551,980.90, cependant ces messieurs n'ont cessé de s'extasier sur la supériorité de leur administration comparée à celle de ce régime libéral discrédité par eux sous toutes les formes possibles. Les dépenses moins élevées sous le régime libéral, étaient considérées par eux ruineuses pour la province, mais sous leur régime tout change ; de pessimistes qu'ils étaient dans l'opposition ils deviennent optimistes en se vantant sur tous les tons de l'excellence de leurs administrat on.

Par le tableau comparatif suivant, dont les chiffres sont officiels, et ne sauraient être contredits, il est facile de démolir leur échafaudage si savamagencé.

Ce tableau, d'ailleurs, démontre clairement la fausseté de leurs prétentions. Ils ont été il est vrai, je l'admets, supérieurs à nous dans un sens, c'est qu'ils ont su prélever adroitement comme de véritables prestidigitateurs, des taxes qui ont servi à tout autre objet que pour la fin à laquelle elles étaient destinées.

TABLEAU COMPARATIF DES DÉPENSES ORDINAIRES DU RÉGIME MERCIER ET DE CELLES DU RÉGIME CONSERVATEUR.

RÉGIME CONSERVATEUR.

De 1893 à 1897, le total de la dépense ordinaire est de..............	$ 20,590,794 87	
Ce qui représente par année		$ 4,118,158 97

RÉGIME MERCIER.

De 1888 à 1891, le total de la dépense ordinaire a été de $14,885,-844.40, représentant par année..	$ 3,721,461 10
Augmentation de la dépense, par année, sous le régime conservateur.	396,697 87

Etat comparatif de la dépense totale, moins les subventions aux chemins de er.

RÉGIME MERCIER

De 1888 à 1891	$ 17,560,089 21	
A déduire :		
Montant payé sur la dette flottante, dettes contestées et obligations du 31 janvier 1897	1,142,829 65	
	16,417,259 56	
Dépense par année		4,104,314 89

RÉGIME CONSERVATEUR

De 1893 à 1897	21,607,830 84	
Dépense par année		4,321,566 17
Augmentation sous le régime conservateur, par année, de plus que sous le régime Mercier		217,251 28

Que l'on prenne même les dépenses totales sous le régime Mercier, sans tenir compte de la somme de 1,142,829.65 payée en vertu de contrats préexistants, sur des dettes et obligations contestées, découlant de la dette flottante du 31 janvier 1887.

Le total de la dépense ordinaire et extraordinaire, de 1888 à 1891 est de	17,560,089 21	
C'est une dépense par année, de		4,390,022 30

RÉGIME CONSERVATEUR.

Le total de la dépense ordinaire et extraordinaire, de 1893 à 1897 est de	21,607,830 84	
Ce qui représente par année		4,321,566 17
De plus par année sous le régime libéral		68,456 13

Les chiffres ci-dessus sont officiels et ne sauraient être contredits Ils démontrent la valeur des affirmations de nos prédécesseurs au sujet de leur bonne administration des finances de la province, et exposent d'une manière tangible la futilité de leurs prétentions. En effet, on constate que, nonobstant leurs déclarations contraires, leurs dépenses ordinaires et extraordinaires ont été plus élevées, que sous le régime libéral.

Mais même en admettant que ce régime, tant conspué sous toutes les formes par ces messieurs, depuis 1892, eût dépensé autant et même plus que les conservateurs, il n'y a aucune parité entre les deux administrations ; l'une a fait des dépenses fructueuses pour la province que le peuple a pu constater, et l'autre n'a rien laissé de tangible.

D'ailleurs, la chambre peut facilement constater la différence entre les deux administrations en se rappelant la nature et l'étendue des entreprises publiques encouragées et subventionnées par le régime libéral. En parcourant les documents publics il est facile de s'en rendre compte. Sous le titre des dépenses spéciales, on y trouvera le règlement de la question des

Biens des Jésuites	$ 400,000	00
La construction des ponts en fer, dans les municipalités, montant dépensé jusqu'au 30 juin 1891	251,460	42
Ecoles du soir	59,737	55
Palais de justice de Montréal, extension	239,422	83
Ecole normale McGill	63,305	00
Ecole normale Jacques-Cartier	80,000	00
Codification des lois	114,009	00
Chemin de colonisation et explorations, octroi spécial	50,000	00
Empierrement des routes	6,315	23
Achat de grains de semence	50,000	00
Nouvelle prison à Montréal, achat de terrains	27,263	44
Divers, palais de justice et prison, grosses réparations	67,622	47
Terrain de l'exposition à Montréal	53,721	90
Soit un total de	$1,462,857	84

On y trouvera aussi inscrits les nombreux octrois accordés pour aider à la construction d'écoles dans les municipalités pauvres, et l'encouragement sous forme de subventions données aux sociétés littéraires, de bienfaisance et de charité

La différence entre les deux régimes, c'est que les conservateurs ont suivi une politique égoïste et personnelle, tandis que la politique des libéraux avait en vue le développement réel des immenses richesses de notre sol et la diffusion de l'instruction parmi les classes pauvres. Aujourd'hui que les préjugés disparaissent et que les passions sont calmées, nous pouvons juger de ce qui a été fait dans l'intérêt de la province. L'on peut voir combien étaient fausses les accusations aux moyen desquelles ces honorables messieurs se sont maintenus au pouvoir de 1892 à 1897.

Or, si le régime Mercier a été ruineux, que doit-on conclure de celui de 1892 à 1897 ? Il doit avoir été désastreux, puisque la situation financière est bien moins favorable qu'elle ne l'était alors. Car en effet, il est établi d'une manière incontestable que nous nous trouvons en face d'une dette qui a subi une énorme augmentation, de 1892 à 1897. La dépense n'a jamais, sous aucune administration précédente, atteint un chiffre aussi élevé. Ils ont contracté des obligations considérables, sans se préoccuper des moyens pour les liquider.

Après avoir soumis le tableau comparatif de la dépense sous le régime libéral et de celles sous le régime conservateur, je me permettrai de démon-

trer par l'état suivant quels ont été les déficits, de 1893 à 1897, comparés à ceux de 1888 à 1891. Mais pour établir la parité entre le régime conservateur et le régime libéral, je déduis des recettes de 1893 à 1897, le produit des nouvelles taxes.

LES DÉFICITS

Tableau comparatif indiquant le déficit entre les recettes et les dépenses, de 1893 à 1897, sous le gouvernement conservateur et de 1888 à 1891 sous le gouvernement libéral.

Dépenses ordinaires.		
De 1893 à 1897....................	$20,590,794 87	
Recettes ordinaires.		
De 1893 à 1897....................	18,805,332 06	
Déficit total..—.........	$1,785,462 81	
Soit un déficit par année de.........		$357,092 56

Régime Mercier.

Total des dépenses ordinaires de 1888 à 1891.........................	$14,885,844 40	
Total des recettes ordinaires de 1888 à 1891.........................	14,357,271 70	
Déficit total............	$528,572 70	
Soit un déficit par année de........................		$ 132,143.17

Sous le régime conservateur, le déficit de 1893 à 1897, entre les recettes et les dépenses ordinaires, est de $1,785,462.81 ou $357,092.56 par année. Sous le régime libéral, de 1888 à 1891, il est de 528,572.70, ou 132,143.17 par année, soit, sous le régime des conservateurs, $224,-949.39 de plus par année après déduction faite des nouvelles taxes.

Ces chiffres démontrent assez éloquemment, je crois, que les conservateurs n'ont pas à se vanter de la supériorité de leur administration sous ce rapport. Ce tableau indique aussi que le produit des nouvelles taxes n'a servi qu'à couvrir l'excès de la dépense sur le revenu, et une bien faible partie de la dépense extraordinaire.

L'état suivant va nous démontrer à quoi ont servi les nouvelles taxes.

ETAT indiquant l'emploi des nouvelles taxes, depuis le 17 décembre 1891 au 30 juin 1897.

Déficit entre les recettes et les dépenses ordinaires, du 17 décembre 1891 au 30 juin 1892.......	$ 496,722 67
Déficit entre les recettes et les dépenses ordinaires, du 30 juin 1893 au 30 juin 1897	1,785,462 81

Subventions périmées, renouvelées par une loi en 1894		509,850 49
Dépenses extraordinaires, du 30 juin 1893 au 30 juin 1897		1,017,035 97
Différence entre le montant des titres émis pour l'emprunt de 1894.	$ 2,920,000 00	
Et le produit encaissé	2,742,076 23	
		177,923 77
Différence entre le montant des titres émis pour l'emprunt de 1897.	1,360,000 00	
Et le produit encaissé	1,224,000 00	
		136,000 00
		$ 4,122,995 71
A déduire le montant perçu par les nouvelles taxes de 1893 à 1897		2,262,452 55
Balance en plus		$ 1,860,543 16

Ces chiffres établissent, d'une manière indiscutable, que ces honorables messieurs n'ont rien fait pour réduire les obligations du régime libéral, tel qu'ils l'avaient promis, lors de l'imposition des nouvelles taxes. Par les différents états que j'ai soumis, il est facile de constater la nature de leur administration financière, du 30 juin 1892 au 30 juin 1897.

Ces chiffres indiquent aussi que la dette préexistante à leur arrivée au pouvoir n'a pas été réduite d'un seul centin, mais qu'elle a été augmentée considérablement, et que pour couvrir une partie de leurs dépenses, ils ont absorbé le produit des nouvelles taxes s'élevant à.... $ 2,262,452 55
avec un surcroit de revenu de........................ 858,743 45

Soit un total de plus de revenu que sous le régime libéral, de.. $ 3,121,196 00

Il est donc clairement démontré que ces honorables messieurs n'ont, en aucune façon accompli la tâche qu'ils s'étaient imposée en arrivant au pouvoir.

AUGMENTATION DE LA DETTE SOUS LE RÉGIME CONSERVATEUR

Du 17 décembre 1891 au 30 juin 1897.

L'état de la dette nette, au 30 juin 1892 était de	$ 23,641,346 28
Dans ce montant sont comprises toutes les subventions accordées aux chemins de fer, périmées et qui peuvent le devenir.	

Pour établir la comparaison entre la dette nette du 30 juin 1897 et celle du 30 juin 1892 il faut déduire le montant des subventions périmées..........................	$ 2,018,769 22	
Il faut ajouter à cette somme les subventions que le gouvernement conservateur a fait voter à la session de 1894-95, en remplacement des subsides périmés, et dont il est responsable, au montant de.....	509,850 49	
Pour avoir ajouté à la dette flottante le montant du déficit entre les recettes et les dépenses ordinaires du 17 décembre 1891 au 30 juin 1892, et dont le gouvernement conservateur est responsable......	496,722 67	
Pour avoir ajouté au passif du 17 décembre 1891 une somme de $453,-500 pour les travaux du Palais de Justice à Montréal, ce qui avec la somme de $100,000 incluse dans les estimés pour la même fin, forme $553,500 et dont $105,202.57 seule dépense autorisée avant le 21 décembre 1891 (Rap. du Commissaire des Travaux Publics de 1894, page 137) le surplus ayant été dépensé sur le contrat fait par le gouvernement précédent avec MM. St. Louis, Cousineau et autres 447.747.43. moins réclamation Berger, $133,834.98........	$ 313,912 45	$ 3,339,254 83
Balance.....................		$ 20,302,091 45

Tel est, au 30 juin 1897, le montant de la dette nette, après déduction faite des subventions périmées, des montants dont le régime Mercier n'est pas responsable, mais sans tenir compte de ce qui a été payé par l'administration libérale sur la dette flottante, obligations et dettes contestées, antérieures au 31 janvier 1887, soit 1,142,829.65. Dans cette balance est aussi compris le montant de la dette nette au 31 janvier 1887, $11,389,167.11.

Montant de la dette nette, au 30 juin 18.7..........	25,491,658 16
Augmentation, du 17 décembre 1891 au 30 juin 1897..	5,189,566 71

Il ne faut pas oublier que le régime libéral ne peut être tenu responsable de l'administration financière de l'année 1892, vu qu'elle a été controlée par le lieutenant-gouverneur, de septembre au 17 décembre 1891, et par les conservateurs du 17 décembre 1891 au 30 juin 1892.

Ils sont donc responsables de la plus grande partie de l'augmentation de la dette du 30 juin 1891 au 30 juin 1892. Cette augmentation est due à leur politique d'extravagance, à leur négligence dans la perception du revenu et à une dépense trop libérale, voulant par ces moyens se rendre agréables aux électeurs dont ils désiraient s'attirer les suffrages.

L'augmentation de la dette nette sous l'administration conservatrice est donc de 5,189,566.71, déduction faite des subventions périmées, des subsides qu'ils ont fait renaître et d'autres items dont le régime libéral n'est pas responsable. Ils ont de plus absorbé le produit des nouvelles taxes et un surcroît de recettes s'élévant à la somme de $3,121,196.00. En résumé ils ont augmenté la dette de $5,189,566.71 et ont dépensé un revenu additionnel de 3,121,196.00, le tout s'élevant à la somme de 8,344,597.69.

Ils ont donc trompé la Chambre et le pays sur la vrai situation financière, par leurs déclarations publiques, pendant la dernière campagne électorale, et c'est sur un prétendu équilibre qu'ils comptaient pour se rendre favorable la voix des électeurs.

Ce sont pourtant ces hommes qui se vantent depuis cinq ans d'avoir retabli l'état financier. Etrange équilibre que celui d'avoir augmenté la dette nette de $5,189,566.71 et d'avoir dépensé en outre $3,121,196.00.

Par leurs déclarations publiques la dernière campagne électorale, ils trompaient sciemment ou non les contribuables sur la vraie situation financière et c'est au moyen de ce prétendu équilibre dont ils se vantaient qu'ils pensaient gagner les faveurs populaires.

En faisant de telles déclarations ils connaissaient l'état financier ou ils ne le connaissaient pas. Dans un cas comme dans l'autre, ils trompaient les électeurs comme ils les ont trompés sur la nature de l'administration libérale, au sujet de ses obligations et de ses dépenses.

Les opérations de l'administration qui nous a précédés ont été infructueuses pour la province, et n'ont servi, tout au plus qu'à bénéficier à leurs adhérents mais non aux contribuables. Ils ont montré, pendant leur règne, une ineptie impardonnable ; leur politique a servi aux créatures qui leur étaient dévouées, mais non au peuple, aux yeux duquel ils se sont contentés de faire miroiter d'éblouissantes promesses.

RÉSUMÉ.

Par l'état que j'ai soumis, dès le début de mes remarques, j'ai démontré que notre dette avait été créée pour les fins suivantes :

Déficit entre les recettes et les dépenses ordinaires de 1867 à 1897..................................	$ 3,381,664 93
Payé pour la construction de chemin de fer..........	25,791,216 75
Coût des départements et du nouvel Hôtel du Parlement	1,593,695 91
Palais de Justice à Québec..........................	888,501 08
Travaux publics et dépenses spéciales, de 1867 à 1897..	2,959,449 79
	$34,614,528 46

L'état ci-dessus indique clairement pour quelles fins la dette de la province a été créée.

Il est établi par l'état du passif et de l'actif de la province au 30 juin 1897, préparé par les officiers du Trésor, et dont le Premier ministre vient de nous faire part par son discours sur le budget, que le total de la dette consolidée au 30 juin 1897, était de............ $ 34,196,654 08

Que le total du passif, à la même date, était de.......	37,344,310 81
Contre ce passif nous avons un actif de.............	11,852,652 65
Déduction faite de cet actif, la dette nette, au 30 juin 1897, était de................................	25,491,658 16

L'estimation du service des intérêts sur la dette est porté pour l'année prochaine, à une somme d'au-delà $1,600,000.00. Le revenu sur lequel nous pouvons compter en moyenne est de 4,000,000.00, et quelquefois moins. Déduction faite de ce 1,600,000.00 destiné à couvrir le service des intérêts, il ne reste qu'une somme relativement minime de $2,400,000 pour l'administration des différents services publics

L'année dernière, les recettes n'ont été que de $3,877,466.22, les dépenses ordinaires et extraordinaires, sans inclure ce qui a été payé sur les subventions aux chemins de fer, ont été de $4,862,282.70, le montant de subventions payées a été de $1,350,830.23 et pour achat de propriétés $30,000 ; ce qui élève à $2,361,291.49 la somme dépensée en plus que nos recettes. Pour obtenir l'équilibre entre les recettes et les dépenses, il faut donc de toute nécessité que la dépense s'élève au même chiffre que celui de notre revenu, lequel comme je l'ai déjà dit, n'excède pas en moyenne la somme de 4,000,000. Ainsi, toute dépense au-delà de ce chiffre contribue à augmenter la dette et à accroître proportionnellement le service des intérêts.

Ce qui est de nature à aggraver la position qui nous est faite, c'est que par une législation pendant les deux dernières sessions nos prédécesseurs ont aboli certaines taxes qui enlèvent au trésor une somme de revenu de $303,000 dont ces messieurs ont eu la jouissance, de 1893 à 1897, en outre d'une réduction de $66,500 d'intérêt sur le montant qui nous est dû par le Pacifique Canadien, le produit de la vente du chemin de fer du Nord, ces deux sommes réunies formant un total de $369,500, sur lesquels nous ne pouvons plus compter.

Bien étrange politique de la part de nos prédécesseurs que celle d'enlever des taxes au moment où la dette se trouve énormément augmentée et que les dépenses sont considérablement accrues.

Or si ces taxes étaient nécessaires en 1892, elles doivent l'être encore plus aujourd'hui, vu que la position est plus défavorable qu'à cette date, ce qui est facile à prouver par les quelques chiffres suivants :

La dette consolidée qui était au 30 juin 1892 de......	$ 25,175,320 01
Etait, au 30 juin 1897, de........................	34,196,654 08
C'est une augmentation, en cinq ans de..............	9,021,334 07
Les dépenses ordinaires qui étaient en 1891 de........	4,095,520 45
Et que nos prédécesseurs trouvaient trop onéreuses pour la province sous le régime libéral, avaient atteint, le 30 juin 1897, l'énorme somme de.........	4,685,966 22

Le revenu se trouve reduit de $369,500 par l'abolition de certaines taxes, et il existe en outre une dette flottante de un million et demi, en chiffres ronds, sans compter d'autres obligations pour un montant considérable, contractées depuis la dernière session, en vertu d'arrêtés en conseil et que nous pouvons être, un jour, appelés à payer.

Tel est le resumé des opérations financières de ces honorables messieurs, de 1882 à 1897.

On peut voir par les chiffres que je viens de soumettre que leur prétendu équilibre n'était qu'un leurre, et que la situation financière, au lieu d'être améliorée, est bien plus défavorable qu'elle ne l'était en 1892. L'Honorable premier ministre se trouve donc en face d'une tâche des plus difficiles, et il faut une large dose de bonne valonté de la part de celui qui a bien voulu l'entreprendre. Le gouvernement à qui incombe maintenant le devoir de réparer, dans la mesure du possible, les conséquences d'une politique imprudente, est bien déterminé de poursuivre l'œuvre de la restauration de nos finances, avec prudence, sagesse et économie, en utilisant au maximum, les faibles ressources que lui ont laissées ses prédécesseurs. Mais il faut bien se pénétrer tous ensembles, de l'idée que ce n'est que par la plus stricte économie que nous pouvons espérer atteindre le but désiré et qu'il est moralement impossible de songer à contracter de nouvelles obligations, encore moins, de se lancer dans de nouvelles entreprises, quelqu'en soit l'utilité et l'avantage, au point de vue public, avant d'avoir pourvu aux moyens nécessaires pour rencontrer les exigences que toute telle politique entrainerait.

Mais, pour assurer le succès de la tâche que le gouvernement s'est imposée, il faut le concours franc et loyal de toute la Chambre, si non, ses efforts seraient inutules.

CONCLUSION

En faisant une revue des opérations financières de nos prédécesseurs, il est facile de constater que l'orientation de leur politique n'a eu rien de précis ni de bien arrêté.

Pour capter le vote des électeurs en 1892 le gouvernement de M. de Boucherville s'engageait à administrer les affaires avec économie, promettait de diminuer les dépenses et de ne plus avoir recours à de nouveaux emprunts ; en 1897, l'honorable M. Flynn se déclare pour une politique progressive nullement en rapport avec les ressources de la province.

En 1892, il s'agissait de tuer le gouvernement libéral ; en 1897, il faut à tout prix se maintenir au pouvoir, et pour cette fin on n'hésite pas à s'engager dans une voie différente à celle qu'on avait prônée jusqu'alors.

Devenu Premier ministre à son tour, le Chef actuel de l'opposition, qui avait comme ministre, condamné l'extravagance du régime précédent, et constamment appuyé la politique d'économie et de retranchement de ses devanciers, en un mot, qui avait donné son assentiment au programme formulé par le gouvernement de M. de Boucherville en 1892, ce monsieur oubliant ses promesses antérieures, répudiant par ses actes les déclarations de ses amis, change tout à coup d'opinion et on le voit se lancer dans une voie dispendieuse et extravagante sans se préoccuper des conséquences que pourraient en résulter.

On sait que dans la dernière lutte électorale, le principal article du programme qui figurait sur l'affiche des conservateurs, et celui sur lequel on s'appuyait le plus fortement, c'était d'avoir etabli l'équilibre dans les finances et d'avoir tiré la province du cahot où l'avait entraînée la mauvaise administration du régime libéral. C'est au moyen de cette annonce, pompeusement étalée aux yeux du public, que l'on comptait obtenir le suffrage des électeurs.

Mais le chef de l'opposition et son trésorier trompaient sciemment les électeurs, car au moment même où ils faisaient ces déclarations ils savaient que l'exercice de 1897 se terminerait par un énorme déficit entre les recettes et les dépenses, ils connaissaient aussi que les ressources de la province étaient insuffisantes pour faire honneur aux obligations qu'ils contractaient avec tant d'imprudence.

On se rappelle que l'administration conservatrice avait, dès son début discrédité et condamné leurs prédécesseurs sous le prétexte que la politique financière de ces derniers avait été ruineuse pour la province, cependant cette même administration termine sa carrière en préconisant tout le contraire de ce qu'elle avait affiché comme un des principaux articles de son programme.

Rien ne m'étonne de leur part, car leur politique n'a été qu'une suite de contradictions du commencement à la fin et ce qui le prouve c'est que ces messieurs, au lieu d'avoir exécuté le programme attrayant qu'ils avaient fait miroiter aux yeux du peuple, ont énormément augmenté les dépenses, grevé sérieusement la dette, ont eu recours à de nouveaux emprunts dont quelques-uns ont été des plus onéreux, ont imposé des taxes vexatoires et injustement reparties, sous le prétexte qu'elles étaient nécessaires pour reparer, disaient ils les extravagances de leurs prédecesseurs, tandis qu'elles n'ont été employées que pour subvenir à leur prodigalité.

Tel est le véritable bilan de 1892 à 1897 des administrations conservatrices qui se sont vantées si hautement d'avoir tout régénéré par la prudence et la sagesse de leur politique ; malheureusement pour la province, leurs œuvres nous indiquent que trop clairement, combien étaient peu fondées les prétentions qu'elles avaient fait valoir avec tant de complaisance aux yeux de la chambre et du pays et peu méritées les adulations qu'elles se faisaient décerner avec tant d'éclat par une presse intéressée.

D'ailleurs je crois avoir clairement prouvé la fausseté de leurs prétentions. J'ai aussi démontré, je le crois du moins, que le manifeste alléchant dont ils s'étaient servi n'avait été qu'une mise en scène.

En résumé, ils n'ont fait que remplir le rôle de rusés mystificateurs et d'habiles adeptes d'une méprisable charlatanerie.

RÉSUMÉ DU DISCOURS

DE

L'HONORABLE M. SHEHYN

SUR L'EMPRUNT

EN REPONSE A LA CRITIQUE DU CHEF DE L'OPPOSITION ET DE L'EX-TRÉSORIER.

J'ai suivi avec toute l'attention possible la critique du Chef de l'Opposition et de l'ex Trésorier au sujet de l'emprunt que nous demandons pour consolider la dette flottante qu'ils nous ont léguée.

Ces honorables messieurs prétendent qu'un emprunt n'est pas nésessaire, et que suivant eux, la dette flottante devrait être soldée avec nos revenus ordinaires, ou bien par l'imposition d'une taxe spéciale.

Dans leur critique ces honorables messieurs se sont permis de faire certaines insinuations que je crois devoir relever.

Pour atténuer l'extravagance et l'incurie de leur administration financière, ils s'efforcent de créer dans l'esprit de la députation l'impression que nous avons grevé l'exercice de 1897 et négligé la perception des recettes au profit de l'année suivante.

Ce sont là des insinuations faciles à réfuter et c'est ce que je ferai dans quelques instants ; mais le chef de l'opposition et l'ex-trésorier devraient être les dernières personnes à lancer de telles accusations, car ils ne doivent certainement pas avoir oublié le procédé déloyal qu'ils avaient suivi en 1892. Ils n'avaient eu alors aucun scrupule de faire adopter par la législature des estimés supplémentaires au montant de $869,890.62 pour subvenir, disaient ils, aux dépenses ordinaires du 17 décembre 1891 au 30 juin 1892 et $315,960.62 de dépenses extra-ordinaires, dépenses que ne comportaient ni les obligations du régime libéral ni les exigences du service public. Dans ces estimés supplémentaires était inscrit pour 1892, un montant d'intérêt de $160,000, appartenant essentiellement au service de l'année suivante.

Il y avait aussi $58,532.44 de dépenses pour les élections générales dont leurs prédécesseurs n'étaient certainement pas responsables.

Par ces estimés le budget se trouvait augmenté d'une foule d'items, que, dans le cours des affaires ordinaires, n'auraient dû figurer que sur les dépenses de l'année suivante.

Dans ce même budget, on constate un accroissement considérable de dépenses contrôlables dont eux seuls étaient responsables.

Leur politique alors n'avait qu'un but : grever injustement le chiffre de la dépense pour l'année 1892 et diminuer les obligations légitimes de l'année suivante dont ils auraient la pleine responsabilité,

C'est avec un procédé aussi déloyal que fallacieux, qu'ils avaient réussi à créer un écart de $1,000,000 entre les recettes et les dépenses ordinaires, écart qui était dû à l'extravagance de leur politique, mais dont ils voulaient faire porter la responsabilité sur un gouvernement qui n'avait ni administré ni contrôlé les opérations de cet exercice et qui, par conséquent, n'avait nullement contribué, soit directement ou indirectement à un tel surcroît de dépenses.

Cet écart entre les recettes et les dépenses n'était certainement pas dû à l'administration du régime libéral et, comme preuve, c'est que le service des intérêts de 1892 avait été si bien augmenté, que de 1892 à 1896 la différence en plus n'est que de $50,000, pourtant pendant ces quatres années des déboursés considérables ont été faits.

Dans son discours du 20 mai 1892, page 18, version anglaise, se trouve un sommaire de l'estimation des dépenses du 17 décembre 1891 au 30 juin 1892 savoir :

Dépenses ordinaires..................		$ 2,353,892 03
Dépenses spéciales......................		502,335 42
Réclamations du chemin de fer et du Q. M. O. & O.......................		839,781 64
Remboursements des dépôts de garantie des chemins de fer.................		119,667 81
Estimé de la dépense du 17 décembre au 30 juin 1892........................		$3,815,676 90
Moins recettes du 17 décembre au 30 juin 1892..........................		$1,867,168 36
		$1,948,508 54
A déduire de la dépense :		
Argent en caisse 17 décembre 1891.....	$893,491 27	
Moins dépôts de garantie et fonds fidéicommis..........................	356,791 68	
		$536,699 59
Excès de la dépense sur les recettes, d'après son estimation, du 17 décembre 1891 au 30 juin 1892...........		$1,411,808 95

De ce montant il faut déduire de l'estimation des dépenses spéciales........	$ 645,453 82	
Le montant actuellement dépensé au 30 juin 1892......................	551,041 88	
		$ 94,411 94
Estimation des subsides à payer aux compagnies de chemins de fer..........	1,165,636 64	
Actuellement dépensé pendant l'année..	750,968 42	
		414,668 22
Dépôts en fidéi-commis déduits de l'argent en caisse le 17 décembre 1891 et non payés au 30 juin 1892..........		356,791 68
Ces différentes sommes réunies forment un total de......................		$ 865,871 84
Déduction faite de ce montant de la somme requise, suivant ses estimations, pour couvrir la dépense du 17 décembre 1891 au 30 juin 1892...........		1,411,808 95
La balance est de..................		$ 545,937 11

Par l'état ci-dessus, on voit jusqu'à quel point le trésorier avait exagéré l'estimation de la dépense probable du 17 décembre 1891 au 30 juin 1892, car, au lieu d'un découvert de caisse de $1,411,808.95, ce découvert au 30 juin 1892 n'était que de $545,937.11 et si les affaires eussent été conduites avec prudence et sagesse tel qu'ils l'avaient promis à leur arrivée au pouvoir, l'argent en caisse au 17 décembre eût suffi pour couvrir cet écart.

Le trésorier en grossissant outre mesure le chiffre de la dépense probable n'avait qu'un but : celui de discréditer l'administration financière de ses prédécesseurs et de se justifier d'un emprunt effectué le 27 avril 1892 dont il n'avait nullement besoin et pour preuve, c'est qu'il restait en caisse au 30 juin 1892 $776,827.19. La différence entre $1,400,000 et la balance en mains à servi à combler le déficit de caisse de $545,937.11.

Or, ce sommaire de l'estimation de la dépense était soumis à la chambre le 20 mai, date de son discours sur le budget. Il devait savoir alors que ces estimés avaient été fallacieusement exagérés et qu'il n'aurait pas à payer le montant de ce qu'il avait inscrit comme dépense probable du 17 décembre 1891 au 30 juin 1892, mais il lui fallait à tout prix se justifier de l'emprunt inutile qu'il venait de contracter. Par les chiffres que je viens de soumettre, il est facile de voir que ces messieurs ne se sont nullement gênés en 1892, de grossir les dépenses de cette année au profit de la suivante, et d'ajouter de nouvelles obligations dont ils ont voulu faire porter la responsabilité sur leurs prédécesseurs.

Or, ils ne se sont non seulement rendus coupables de grever une année au profit d'une autre, mais ils ont de plus augmenté énormément les dépenses contrôlables sous le prétexte qu'elles étaient nécessaires pour faire face à des obligations, que, disaient-ils, leur avaient été léguées par leurs prédécesseurs, lors que cette augmentation de dépense n'était que le résultat de leur incurie et de leurs extravagances.

Je crois que les chiffres que je viens de soumettre démontrent clairement les moyens employés par eux pour voiler leur turpitude financière en 1892.

Avec un dossier aussi peu favorable, au lieu de faire de perfides insinuations contre leurs adversaires, il eût été mieux de se taire.

Le chef de l'opposition prétend que l'emprunt projeté de $1,500,000 n'est pas nécessaire, vu que le déficit, dit-il, se compose de sommes payées avant l'échéance et que la perception de certaines recettes a été différée au profit de l'année suivante.

Cette prétention de sa part n'est certainement pas sérieuse, ou bien, il ne voit pas la situation financière telle qu'elle est, mais cela n'est pas possible, car il devait connaître, depuis plusieurs mois, que l'exercice de 1897 se solderait par un déficit considérable.

Le chef de l'opposition et l'ex-trésorier ne pouvaient certainement pas ignorer la situation financière, car les chiffres officiels présentés par ce dernier en décembre 1896, dans son discours sur le budget, établissait déjà à cette date un excès de $250,000 de dépenses sur les recettes.

Dans ce même discours budgétaire, il avouait qu'il ne réaliserait pas le plein montant de l'estimation des recettes.

L'honorable chef de l'opposition ne sait que trop bien qu'il accuse à tort le gouvernement actuel, car, par un état officiel préparé par l'assistant-trésorier, il est établi qu'au 26 mai dernier, les dépenses réelles, en dehors des subsides aux chemins de fer, excédaient déjà le montant de ses estimés pour l'année entière ; qu'avec les estimés supplémentaires, les mandats spéciaux émis jusqu'à cette date, et les crédits statutaires, le chiffre de la dépense était de $4,496,528.48, et que les recettes alors en caisse n'étaient que de $3,214,993.69, écart de $927,769.14 entre l'estimation des recettes totales pour cet exercice et le montant perçu à cette date ; aussi le gouvernement à son arrivée au pouvoir a été obligé de pourvoir aux dépenses du service public du 26 mai au 30 juin 1897, car les crédits votés étaient presque tous épuisés.

Il lui a fallu nécessairement avoir recours à des mandats spéciaux pour solder les dépenses des différentes branches du service public, et des obligations dues et dont le paiement ne pouvait être retardé.

Le montant de ces mandats est de $265,465.20, somme bien inférieure à la moyenne de la dépense mensuelle faite par le gouvernement pendant les onze mois précédents.

La dépense mensuelle avait dépassé $400,000 ; tandis que celle du gouvernement actuel n'a été, du 26 mai au 26 juin, que de $265,465.20.

Quant aux recettes, était-il possible de percevoir en un seul mois $927,769.14, lorsque nos prédécesseurs n'ont pu atteindre qu'une moyenne mensuelle de $300,000 ; d'ailleurs, d'après l'estimation révisée des recettes, du 26 mai, révision faite par les officiers du trésor, il était constaté que les recettes, du 26 mai au 30 juin, n'excéderaient pas $596,875.49, soit une différence de $330,895.65 de moins que les prévisions de l'ex-trésorier.

D'après la révision des estimés pour l'année courante, les officiers du Trésor ont aussi constaté que les recettes avaient été exagérées et les dépenses évaluées en moins ; ils ont découvert que l'ex-trésorier avait omis dans les estimés un nombre d'items dont le chiffre total est de $192,000 en chiffres ronds ; les détails de cette somme sont énumérés dans le discours sur le budget de l'hon. M. Marchand, page 21.

Ainsi, au lieu du surplus de $2,705,400 que promettait l'ex-trésorier, nous avions en perspective un déficit de $200,000 sur la dépense avant même que cet exercice fut commencé ; et si l'on tient compte de la diminution dans les recettes, le déficit total de l'année, entre les recettes et les dépenses ordinaires, eût été de $500,000 ou plus.

Le seul argument dont se sert le chef de l'opposition pour se disculper de l'augmentation de la dépense pendant son administration et de l'énorme déficit de l'exercice contrôlé par lui, c'est d'avoir retardé la perception et augmenté les dépenses aux profit de l'année suivante. Il lui est pourtant facile de préciser son accusation s'il est réellement sérieux, car il n'a qu'à référer au discours sur le budget de l'honorable Premier Ministre aux pages de 8 à 14 pour y trouver une explication claire et précise sur les causes de la diminution du revenu, ainsi que sur chaque item de l'augmentation de la dépense. Pourquoi ne s'est-il pas attaché à prouver quelque fait précis à l'appui de sa prétention, mais il n'a pas voulu se risquer sur un terrain aussi glissant, il aime mieux procéder par une insinuation, car cela est moins compromettant.

Dans le fond de son cœur, il sait fort bien que ces assertions ne sont pas fondées, et s'il était sincère, au lieu de s'efforcer à reporter sur le gouvernement actuel une part de sa propre responsabilité, il serait forcé d'admettre, que s'il y a eu négligence quelque part il en est seul responsable. Ce qui est vrai, c'est que lui et ses amis, désirant à tout prix conserver un pouvoir qui leur glissait des mains, ont sciemment négligé la perception du revenu pour ne pas paraître trop sévères aux yeux de certains électeurs dont ils voulaient s'attirer les bonnes grâces ; d'un autre côté, s'ils ont dépensé avec prodigalité et extravagance c'est qu'il fallait par n'importe quel sacrifice obtenir un verdict favorable aux élections générales.

Ces honorables messieurs, après avoir créé un déficit d'un million de piastres, qui a absorbé le fonds destiné à couvrir certaines obligations, s'opposent aujourd'hui à ce que nous fassions un emprunt pour consolider une dette créée par eux. Depuis qu'ils sont dans l'opposition ils ne parlent que d'économie et de retranchements, mais au pouvoir ils suivent une toute autre politique ; ils ne regardent plus alors de s'engager dans des dépenses hors de proportion avec les ressources de la province. Après avoir produit par l'abolition de certaines taxes, une diminution sur le revenu de $303,000, dont ces messieurs ont eu la jouissance pendant leur administration et augmenté les dépenses, ils prétendent aujourd'hui que nous devons payer la dette flottante à même des revenus qui sont insuffisants pour rencontrer les dépenses ordinaires. Ils savent fort bien que pour atteindre l'équilibre entre les recettes et les dépenses ordinaires, nous sommes obligés de faire d'importantes économies dans toutes les branches du service public.

L'honorable chef de l'opposition et l'ex Trésorier prétendent qu'ils ont rencontré leurs obligations sans toucher un seul centin de plus qu'il n'était autorisé par la loi de l'emprunt de 1890, à l'exception de $1,360,000.00 employé à solder les 17½ cts en règlement des derniers 35 cts, sur la conversion des terres en argent. Cette déclaration me surprend, surtout de la part d'hommes qui de 1892 à 1897 ont eu recours à des emprunts temporaires pour un montant de $6,160,000.00 et à des emprunts permanents

de $7,104,800.00 qui ont servi à rembourser les emprunts temporaires et à solder en partie les 17½ centins, à part de l'augmentation de la dette par leur malheureux renouvellement de l'emprunt de $3,860,000.00 effectué en 1891 et qui figure aujourd'hui dans la dette consolidée pour $5,-332,976. En d'autres termes, l'emprunt de 1891 de $3,860,000.00 est augmenté par leurs renouvellements de $1,472,976 ce qui, ajouté aux $7,-104,800 ci-dessus, forme un total de $8,577,776. Quant à son affirmation de ne pas avoir touché à un seul centin de plus que les $10,000,000 autorisés par l'acte de 1890, je le comprends facilement, car de ces 10 millions $2,500,000 ont servi à couvrir leurs propres dépenses et que de '92 à '97 ils ont reçu $2,264,452.55 des nouvelles taxes et en plus $858,000 de revenu, dû à la politique de leurs prédécesseurs qui avaient augmenté, pendant leur administration, les droits de licences et des coupes de bois ; en additionnant ces différents montants, ainsi que l'indique l'état suivant :

Dépensé sur les dix millions.......	$ 2,500,000 00	
Produit des nouvelles taxes.......	2,264,450 55	
Surplus de revenu................	858,000 00	
Emprunt pendant le dernier exercice.	1,360,000 00	
		$ 6,982,450 55

Le total de la dépense est près de $7,000,000 en dehors des obligations de leurs prédécesseurs, qui ont été couvertes par l'emprunt de 1890 ; pourtant, pendant leur administration, ils n'ont accordé aucunes subventions nouvelles aux compagnies de chemins de fer, ni fait de grands travaux publics, à l'exception de l'extention du Palais de Justice à Montréal.

L'argumentation de ces messieurs ne s'appnie donc que sur un futile prétexte dont le but est de se dérober à la sévère censure qu'ils se sont attirée par l'extravagance et l'incurie de leur administration.

L'honorable Premier ministre a une tâche bien ardue à accomplir avant qu'il ait réussi à réparer les prodigalités d'un règne bien court mais que trop dispendieux pour les intérêts de la province.

La dette consolidée de 1892 à 1897 a subi une augmentation de $9,021,334.07. Le service des intérêts sur notre passif sera au-delà de $1,600,000 pour l'année prochaine et, grâce à leur politique trop généreuse, il y a eu un accroissement considérable de dépenses dans toutes les branches du service public. Pour subvenir à cet état de choses, nous ne pouvons compter que sur un revenu limité, revenu qui se trouve réduit par l'abolition des taxes sur les immeubles à la session de 1896. Mais ce n'est pas tout, il existe en outre une dette flottante pour laquelle ces messieurs n'ont pas pourvu : elle se décompose comme suit : voir discours du Premier ministre sur le budget page 24. Etat de l'actif et du passif :

Emprunts temporaires	$ 700,000 00
Dépôts en fidéi-commis	287,039 47
Mandats impayés..	443,257 08
Dépôts des compagnies de chemins de fer..............	370,174 35
Subventions aux compagnies de chemins de fer..........	1,121,967 08
Total de la dette flottante admise......................	$2,922,437 98
Moins argent en caisse au 30 juin 1897...............	1,391,428 65
Balance	$ 1,531,009 33

C'est pour solder cette dette flottante que nous demandons un emprunt de $1,500,000.00.

A la dernière session, l'ex-trésorier proposait de réserver sur le dernier emprunt une somme suffisante pour payer les dépôts de garantie et la balance des subsides aux chemins de fer, mais malheureusement, l'excès de la dépense sur le revenu pendant le dernier exercice, le montant ainsi réservé a été absorbé par le déficit, et c'est pour reconstituer ce fonds que nous avons eu recours à un emprunt temporaire de $760,000.00. Par un acte de la Législature, le gouvernement s'était fait autoriser à régler les 2ème. 35 centins des octrois en terres aux compagnies de chemins de fer sur le pied de 17½ cts, et avait obtenu l'autorisation de prélever par un emprunt les fonds nécessaires pour effectuer ce règlement.

Le montant des subventions payables en vertu de la loi 60 Vict., chap. 4 sur 9,414,868 acres à 17½ cts soit...	$ 1,647,601	90
Subventions périmées et rétablies par 60 Vict. ch. 4......	2,424	27
	1,650,026	17
Payé en a/c à même le dernier emprunt jusqu'au 30 juin 1887..	1,164,638	33
Balance	485,387	84
Moins subventions périmées.................	560	00
	$ 484,827	84

Ces 484,827.84 sont incluses dans l'item du passif de $1,121,967.08 sous la rubrique " subsides aux compagnies de chemins de fer " et forment partie de la dette flottante pour laquelle nous demandons un emprunt. Les subsides aux compagnies de chemins de fer ont toujours été, depuis 1874, considérés par tous les gouvernements qui se sont succédé comme dépense acompte du capital et ont été soldés par des emprunts permanents et non avec les revenus ordinaires, tel que le propose le chef de l'opposition.

Quant à la balance des dépôts de garanties de chemins de fer, elle doit aussi être classée comme emprunts temporaires à être remboursés par un emprunt permanent, et c'est tellement le cas que l'honorable M. Taillon et l'ex-trésorier se proposaient tous deux de réserver du dernier emprunt un montant pour cette fin, mais celui-ci a été absorbé par le déficit de l'exercice 1897. C'est aussi pour payer ces dépôts qu'est destiné le nouvel emprunt.

Cependant ces messieurs qui, pendant leur court règne, s'étaient engagés dans une politique nullement en rapport avec les ressources de la province osent, depuis qu'ils sont dans l'opposition, déclarer que nous devons payer avec le revenu ordinaire cette dette flottante créée par eux.

Mais comment se fait-il alors que de 1892 à 1897, lorsqu'ils avaient à leur disposition un revenu bien plus considérable que celui sur lequel nous pouvons compter, qu'ils n'aient jamais songé à payer avec le revenu ordinaire les obligations du même caractère que celles qu'ils nous ont léguées.

Ces messieurs dans l'opposition sont toujours pour l'économie, mais lorsqu'ils étaient au pouvoir, il y a à peine quelques mois, ils étaient alors pour une politique progressive dont la conséquence pour une seule année a été un excès de dépenses sur le revenu de 2,361,291.49. Un tel résultat est de nature à nous inspirer une bien faible confiance sur la sincérité de leur changement d'attitude d'aujourd'hui. Aussi ceux qui ont quelques notions sur les affaires de finances, ne seront que peu impressionnés par les principes d'économie que ces messieurs affichent si prétentieusement depuis qu'ils sont dans les froides régions de l'opposition, surtout après s'être montrés si généreux avec les deniers publics lorsqu'ils en avaient la gestion.

Au lieu d'avoir recours à un emprunt, l'année dernière, de $1,360,000.00, pourquoi n'ont ils pas payé leurs obligations avec le revenu ordinaire, ainsi qu'ils le conseillent maintenant au gouvernement ; elles étaient pourtant des obligations de même nature que celles qu'ils nous ont léguées.

J'avoue que je suis vraiment étonné d'entendre le chef de l'opposition et l'ex-trésorier dire qu'un nouvel emprunt n'est pas nécessaire, vu que d'un côté ils prétendent que nous ne réussirons pas à équilibrer les dépenses ordinaires avec les recettes tandis que d'un autre côté, ils déclarent que nos revenus suffisent pour payer la dette flottante.

Comment concilier ces deux opinions opposées ?

C'est réellement se moquer de la Chambre que de se servir d'arguments aussi contradictoires.

Ces messieurs savent pourtant que dans la dette flottante il n'est tenu aucun compte des obligations de 1 million qu'en vertu d'arrêtés en Conseil ils s'engageaient de faire voter par la législature à la session suivante.

S'il arrivait que le gouvernement fut légalement lié par ces engagements, au lieu d'un emprunt de 1½ million, c'est $2,500,000.00 qu'il faudrait pour rencontrer la dette flottante et leurs engagements.

C'est en face de cet état de chose qu'ils osent déclarer en Chambre qu'un emprunt n'est pas nécessaire.

Ces Messieurs qui sont à la fois optimistes et pessimistes dans leurs critiques, oublient donc que l'excès de la dépense sur le revenu était pour le dernier exercice d'audelà de $800,000.00 et qu'il faut faire disparaître cet excès avant d'être en état de payer une dette flottante avec le revenu. Ils savent aussi que l'honorable premier ministre ne réussira à accomplir cette tâche qu'à la condition qu'il puisse replacer nos finances sur des bases solides et que cette œuvre ne peut s'accomplir que graduellement. Il lui serait moralement impossible d'établir tel équilibre sans une consolidation de la dette flottante, autrement tous ses efforts resteraient infructueux.

Si le gouvernement s'engageait dans la politique que proposent le chef de l'opposition et l'ex trésorier ; de payer la dette flottante avec le revenu ordinaire, quelle en serait la conséquence : dans ce cas il se trouverait obligé de réduire la plus grande partie des octrois votés pour l'agriculture et la colonisation, de diminuer matériellement les allocations destinées pour les fins de l'éducation, d'économiser sur les différentes branches controlables du service public, au point que leur efficacité en

serait sérieusement affectée ; telles seraient les conséquences do la politique que veulent nous faire adopter ces messieurs. Or, je suis convaincu que par un seul membre de cette Chambre ne voudrait appuyer une administration qui oserait s'engager dans une voie si peu en rapport avec les besoins de la province.

Il est inutile de songer, pour un instant, à une telle proposition. Mais le chef de l'opposition et l'ex trésorier disent encore : si les revenus ne sont pas suffisants, pourquoi n'avez-vous pas le courage de prélever sur le peuple un impôt spécial qui vous permettra de payer la dette flottante.

Autre proposition absurde, car dans les circonstances, ne vaut-il pas mieux, sous tous les rapports, consolider cette dette flottante plutôt que d'avoir recours à une taxe onéreuse pour en payer le montant. Je suis convaincu que la Chambre sera de la même opinion.

Il ne faut pas oublier que le gouvernement se trouve engagé par son programme qui a été approuvé aux élections générales d'administrer les affaires de cette province sur un pied de stricte économie et d'employer tous les moyens possibles pour faire disparaître les déficits. Si, après avoir fait dans la mesure du possible, toutes les réductions raisonables les ressources sont insuffisantes, alors il sera temps d'augmenter par de nouveaux impôts le revenu proportionnellement aux exigences de la situation.

Or donc avant de songer à imposer de nouvelles taxes, il est du devoir du gouvernement d'épuiser tous les autres moyens et d'éviter, si possible, d'avoir recours à un tel expédient, à moins qu'il y soit obligé par une force majeure.

Je suis convaincu que tous les membres de la Chambre nous approuveront dans cette politique préférablement à celle que suggèrent nos amis de la gauche. Dans l'état actuel de nos finances, ne vaut-il pas mieux, consolider la dette flottante par un emprunt à 3 p. c. sur lequel le service d'intérêt ne serait que $45,000.00 par année que de prélever une taxe spéciale pour en payer le capital.

Même dans le cas où nous serions définitivement obligés d'augmenter le revenu pour cette fin, n'est-il pas préférable de prélever une taxe de $45,000.00 pour le service d'intérêt au lieu de plusieurs centaines de mille piastres par année pour l'amortissement du capital. D'ailleurs serait-il de bonne politique de faire payer par la génération actuelle le plein montant d'une dépense encourue pour le développement d'un système de voies ferrées qui doit bénéficier autant à nos descendants qu'à nous-mêmes. Chose singulière, ce n'est que depuis qu'ils sont dans l'opposition qu'ils sont en faveur du principe de payer les dépenses pour la construction des chemins de fer avec le revenu ordinaire ou par l'imposition d'une taxe spéciale.

Depuis 1874, toutes les administrations conservatrices qui se sont succédé, ont toujours capitalisé des dépenses de cette espèce par des emprunts permanents et c'est ce qu'ils ont fait eux-mêmes l'année dernière pour le règlement des derniers 35 cts à 17½ cts.

Pour une dette créée par eux pour les mêmes fins, ils veulent aujourd'hui nous astreindre à la payer soit par le revenu ordinaire, soit par l'imposition d'une taxe spéciale, politique qu'ils n'ont pas jugé à propos de suivre lorsqu'ils étaient au pouvoir. En résumé, les deux propositions de

nos adversaires, ne sont ni l'une ni l'autre acceptables, car elles ne sont pas pratiques dans les circonstances.

En conclusion, je crois avoir répondu d'une manière satisfaisante à la critique de mes amis de l'opposition qui, sans doute n'avaient qu'un but ; celui de vouloir confondre l'esprit de la Chambre sur le mérite réel de la question, car toute leur argumentation ne repose que sur des théories qui ne sont pas réalisables.